CHAMBRES d'AGRICULTURE

NOVEMBRE 2015
n° 1047
Prix : 13 euros

TRANSMISSION

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE !

LE PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE
DES SOLUTIONS À LA CRISE ?
P. 2

GESTION DES RISQUES EN EXPLOITATION AGRICOLE
LES CHAMBRES OPTIMISENT LA FORCE DE LEUR RÉSEAU
P. 11

AGRICULTURE ET CLIMAT
LES AGRICULTEURS S'ENGAGENT
Pages centrales

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRES d'AGRICULTURE

EXPERTISE ÉCONOMIE
ANALYSE DÉCRYPTAGE
PERSPECTIVES AGRICOLES
INNOVATION AGRONOMIE
RÉGLEMENTATION RECHERCHE
RÉGIONS

Pour comprendre et anticiper
les changements conjoncturels
et structurels de l'agriculture
et du développement des territoires :

Abonnez-vous à la revue Chambres d'agriculture

OFFRE D'ABONNEMENT 2015 À LA REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE

POUR 1 AN AU TARIF DE 89 EUROS (OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2015)

Raison sociale : .....

Destinataire : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Je joins un chèque* de 89 euros au titre de l'abonnement revue
à envoyer à APCA, 9 avenue George V, 75008 Paris

* Chèque à libeller à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA

SOMMAIRE N°1047

REPÈRES

Le plan de soutien à l'élevage › Des solutions à la crise ? 02
Projet de loi de finances 2016 › Les mesures fiscales concernant le secteur agricole 07
Quel accompagnement des viticulteurs en Chambre d'agriculture ? 09
Gestion des risques en exploitation agricole › Les Chambres optimisent la force de leur réseau 11

DOSSIER

TRANSMISSION
Les clés de la réussite !

Éditorial : Le renouvellement des générations : un enjeu majeur pour la ferme France
par Raymond VIAL , membre du Conseil d'administration de l'APCA en charge des dossiers installation et transmission 14

Le recul du nombre d'exploitants agricoles en net ralentissement 15
L'économie du capital des exploitations en 3 graphiques 17
Sur le terrain : Limousin, Ardennes, Dordogne, Rhône-Alpes 18
L'offre commune de service transmission
Des prestations développées au niveau national 22
Le répertoire départ installation
Un dispositif optimal de mise en relation 24
Le répertoire installation transmission
Transmettre ou reprendre dans de bonnes conditions 25
Un nouveau dispositif : Le contrat de génération 26
Fiches de lecture 27

AGRICULTURE ET CLIMAT

Les Chambres d'agriculture agissent pages centrales

CONJONCTURE

Brésil › Les ambitions d'un géant agricole entravées par la récession économique 029

JURIDIQUE

Rapport Lefur-André › Vers une fiscalité adaptée à l'entreprise agricole du XXIe siècle 32

REPÈRES

Conseil en production ovine › Les Chambres développent des pratiques innovantes 34

EUROPE

COPA › Élection d'une nouvelle présidence 36

REPÈRES

Les projets alimentaires territoriaux › Une opportunité pour le monde agricole et les territoires 38
Engagement du contrat d'objectifs des Chambres d'agriculture › Le point sur les deux premières années de programmation 40
Gestion de l'eau › Une journée pour s'approprier les outils informatiques 42

À LIRE

43

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO :

Chambres d'agriculture France
Sylvain LHERMITTE, Service Europe et action internationale / Laetitia VERNIERES, Claire Isabelle-ROUSSEAU, Thierry POUCH, Service Etudes et références économiques / Blandine SAGET, Direction Entreprises et conseil / Fanny BASTE, Service élevage et agroéquipements / Isabelle FROUX, Service territoires alimentation forêt / Tiphaine RIFFAUD, Service innovation, développement et pratiques agricoles / Floriane di FRANCO, Chargée d'études eau / Maïlis de MAREUIL, Service Communication / Groupe Technique viticulture / Chantal ROVELLI, Graphiques

Nos Régions ont de l'avenir
Coordination : Gaëlle Fagnen

COORDINATION DU DOSSIER
voir page 17

UNE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE
9 avenue George V - 75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Mél : accueil@apca.chambagri.fr
www.apca.chambagri.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Régis DUBOURG

RÉDACTRICE EN CHEF
Aurélie CALLAND

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Victor SIMÉON

Règlement bancaire à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA
Service abonnement : 01 53 57 11 44
Abonnement annuel 2014 : 89 €
Vente au numéro 13 €
Tarif spécial enseignement
Vente par lot de 10, hors Chambres d'agriculture 89 €
Numéro d'inscription à la Commission paritaire 0420B07221
ISSN 0396-7883
Dépôt légal à parution

MISE EN PAGE
Agence Linéal - 19 rue de Roubaix - Lille

IMPRESSION
Imprimerie Decombat,
3 rue Gambetta,
63360 GERZAT

LE PLAN DE SOUTIEN À L'ELEVAGE : DES SOLUTIONS À LA CRISE ?

À la suite la remise du rapport d'étape du médiateur sur les filières bovine et porcine, le gouvernement a présenté fin juillet un Plan de soutien à l'élevage. Le Plan comporte deux types de mesures destinées principalement aux exploitations spécialisées en porcins et bovins.

Un premier volet du Plan présente les mesures d'urgence, parmi lesquelles figurent notamment la mise en œuvre du Fonds d'Allègement des Charges et l'engagement du gouvernement à poursuivre la médiation entre opérateurs pour encourager les hausses de prix. Le second volet rassemble les mesures structurelles orientées vers le soutien aux filières, comme par exemple les actions de promotion, le renforcement des contrôles sur l'étiquetage ou la mise en œuvre de la plateforme « Viande France Export ». À la suite de la manifestation du 3 septembre, le Premier Ministre a annoncé des mesures complémentaires, dont la possibilité d'une année blanche.

LES MESURES D'URGENCE

RESTRUCTURATION DES DETTES ET ANNÉE BLANCHE, MESURES PHARES DU DISPOSITIF D'URGENCE

La restructuration des dettes moyen et long terme via le Fond d'Allègement de Charges (FAC) compte parmi les mesures les plus significatives du Plan. Le budget initial de 50 millions d'euros a été porté à 100 millions au début du mois de septembre. A la mi-septembre, plus de 8 000 dossiers FAC avaient été examinés par le Ministère dont 60 % en bovins viande, 30 % en porcs, et 10 % en bovins lait (source : Ministère de l'Agriculture). A noter, la période complémentaire de dépôt de dossiers FAC est ouverte jusqu'au 30 décembre 2015.

Le financement de l'année blanche annoncée par le Premier Ministre début septembre interviendra par une dotation supplémentaire du FAC en 2015 et 2016. Cette mesure permettra à un éleveur de ne pas avoir à rembourser ses prêts bancaires (le capital et les intérêts) pendant 12 mois. Un éleveur pourra ainsi demander la mise en œuvre d'un nouveau prêt afin de réduire les montants des échéances (avec différé d'amortissement), demander la pause ou le report en fin de tableau de l'annuité en cours ou encore faire un prêt de consolidation pour financer son annuité en cours (JA titulaires de prêts bonifiés).

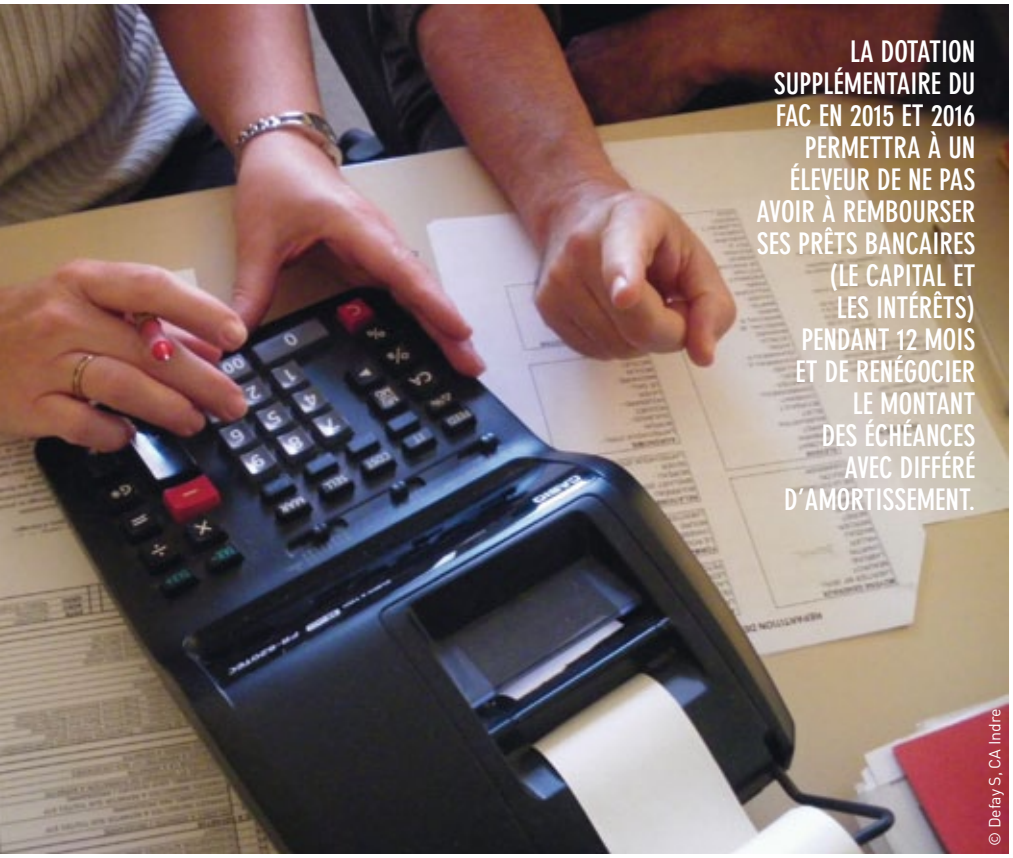

LA DOTATION SUPPLÉMENTAIRE DU FAC EN 2015 ET 2016 PERMETTRA À UN ÉLEVEUR DE NE PAS AVOIR À REMBOURSER SES PRÊTS BANCAIRES (LE CAPITAL ET LES INTÉRÊTS) PENDANT 12 MOIS ET DE RENÉGOCIER LE MONTANT DES ÉCHÉANCES AVEC DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT.

© Defay S, CA Indre

LA GARANTIE BPI FRANCE

La BPI (Banque Publique d'Investissement) aura pour mission de garantir jusqu'à 500 millions d'euros les crédits bancaires accordés par les banques pour soulager la trésorerie des éleveurs. Cela peut faire levier dans la mesure où depuis la crise de 2008, certaines banques sont très prudentes avant d'accorder des prêts.

LE REPORT ET LA PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES

Les exploitations spécialisées en bovin et porcin auront la possibilité de demander le report du paiement ou la prise en charge des cotisations sociales (pour la prise en charge des cotisations, une liste plus restrictive que pour le report a été établie). L'enveloppe totale allouée à l'allègement des cotisations sociales a été portée à 50 millions d'euros au 3 septembre, soit un triplement de l'enveloppe initiale.

MOBILISATION DU FONDS NATIONAL DE GESTION DES RISQUES AGRICOLES (FNGRA)

Du fait de la sécheresse estivale, le FNGRA sera mobilisé, via le régime des calamités agricoles, pour indemniser les agriculteurs ayant subi des pertes de récolte ou de fonds. Le Ministère s'est engagé à être réactif dans l'examen des dossiers et à avancer la date d'examen des premiers dossiers au 14 octobre 2015.

AUTRES MESURES D'URGENCE

Les autres mesures d'urgence relèvent de la gestion de trésorerie, par exemple : la remise gracieuse des taxes foncières, l'assouplissement aux conditions d'accès aux remboursements mensuels de crédits TVA, le report d'impôt sur le revenu et les sociétés. Ces mesures correspondent à des reports et non à des annulations de charges (excepté la prise en charge des cotisations sociales). Les éleveurs doivent donc faire le pari d'une hausse des prix dans les années à venir afin de rembourser la dette contractée.

LES MESURES STRUCTURELLES

Les mesures structurelles présentées s'inscrivent en grande partie dans une dynamique de remobilisation des filières, elles sont déclinées en trois grands volets :

La reconquête du marché national et l'augmentation des expéditions sur le marché communautaire et international au travers notamment de soutiens aux actions de promotion, du renforcement des contrôles de la DGCCRF, de la mise en place de la plateforme « Viandes export », ...

L'embargo russe et le fort ralentissement de la croissance chinoise impriment un ralentissement des marchés. En une année, la chute des importations russes de fromages a été de 63 %. Quant à la Chine, dont la production a été plus importante que prévu, le recul des importations de poudre de lait écrémé est de 31 % en un an et 54 % pour la poudre grasse. La solution la plus efficace pour la reprise des exportations serait le rétablissement des relations commerciales avec la Russie. Malheureusement, les déclarations du Premier Ministre russe, Dimitri Medvedev, vont dans le sens d'une prolongation de l'embargo en 2016. *Le contexte international pénalise donc fortement la France à l'export et celui-ci ne pourra être amélioré par un Plan de soutien national. Il convient donc de trouver de nouveaux débouchés. En ce sens, le développement de la plateforme*

LES AGRICULTEURS AYANT SUBI DES DOMMAGES DÛ À LA SÉCHERESSE POURRONT ÊTRE INDEMNISÉS PAR LE FONDS NATIONAL DE GESTION DES RISQUES AGRICOLES

© Ca Yonne

LE GOUVERNEMENT A LANCÉ LA PLATEFORME « FRANCE VIANDES EXPORT » VISANT À AIDER LES EXPORTATIONS DE VIANDE FRANÇAISE POUR FAIRE FACE À LA CRISE DE LA FILIÈRE.

© avatar *444* fotolia

« Viandes export » peut faire office de catalyseur. Par ailleurs, au niveau national, le maintien de prix bas pour les bovins viande est susceptible d'initier un phénomène de décapitalisation, le cheptel actuel étant élevé par rapport aux années précédentes. Ce phénomène pourrait aussi être amplifié par une décapitalisation du cheptel laitier si le prix du lait ne remonte pas. Le marché de la viande bovine serait alors saturé, amplifiant la baisse des prix déjà initiée. Dans un contexte d'engagement sur les hausses de prix, les arbitrages sur les importations ou sur les volumes sont passés sous silence, ce qui fragilise ces accords.
Plus généralement, les engagements des opérateurs économiques sur les hausses de prix sont tellement fragiles et se heurtent rapidement aux réalités des marchés. En porc, par exemple, les industriels ont renoncé.

La diversification des revenus des éleveurs grâce à la participation à la transition énergétique : entre autres mesures annoncées, on peut noter l'exonération de la fiscalité locale pour les installations de méthanisation, l'adaptation des tarifs d'achat de l'électricité produite par les installations de méthanisation, soutien au développement du photovoltaïque. Ces mesures, certes incitatives, ne s'adressent pas aux agriculteurs les plus en difficulté qui ne disposent pas de la capacité d'investissement.

La restauration de la compétitivité des filières d'élevage passera par la mobilisation du Programme Investissements d'Avenir et de BPI France pour assurer le développement et la pérennité des filières d'élevage, l'amélioration des procédures de contrôle des exploitations agricoles et la simplification des normes.

Parmi les mesures structurelles présentées en septembre, le Ministère a renforcé **le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Entreprises (PCAE)** sur la période 2015-2017. Les 30 millions d'euros annuels de crédits supplémentaires du Ministère de l'agriculture sur trois ans vont permettre d'accélérer les programmes européens et avec la participation des régions, de mobiliser 350 millions d'euros par an contre 200 millions d'euros actuellement. Au total, les éleveurs pourraient investir 3 milliards en trois ans dont 1 milliard issu de subventions.

D'AUTRES MESURES COMPLÉMENTAIRES

Entres autres mesures complémentaires annoncées le 3 septembre par le Premier Ministre, des mesures étaient spécifiquement destinées aux Jeunes agriculteurs. Nombreux sont ceux qui craignent de ne pas atteindre le revenu prévu dans leur Plan de Développement de l'Exploitation en 2015 ou 2014. Dans ce cas, l'administration n'exigera pas le remboursement de la Dotation jeune Agriculteur si la crise en est la cause.

Les nouvelles MAEC Systèmes herbagers et Polyculture-élevage, verront leurs crédits revalorisés par le Ministère à hauteur de 15 millions d'euros. *Dans certaines régions, les retours faisaient état d'enveloppes insuffisantes. Pour l'heure, il est encore trop tôt pour faire un bilan sur le taux de contractualisation.*

LES NOUVELLES MAEC SYSTÈMES HERBAGERS ET POLYCULTURE-ÉLEVAGE, VERRONT LEURS CRÉDITS REVALORISÉS PAR LE MINISTÈRE À HAUTEUR DE 15 MILLIONS D'EUROS.

© Thieulin fotolia.fr

© DragonImages fotolia

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT MOBILISÉ DES BINÔMES DE CONSEILLERS POUR PRODIGUER CONSEIL TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE AUX EXPLOITATIONS EN DIFFICULTÉ

UNE CRISE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Les mesures de soutien à l'élevage n'ont pas été limitées au seul cadre national. La Commission européenne a elle aussi présenté son Plan de soutien. Sur les 500 millions d'euros mobilisés, la France percevra 62.9 millions qui seront mobilisés pour renforcer les mesures annoncées au niveau national. L'annonce du relèvement du prix d'intervention pour le lait, mesure plébiscitée par le Ministre français de l'agriculture et ses homologues espagnol, italien et portugais, ne fait pas partie du Plan.

En 2016, la Taxe sur le Foncier Non Bâti affectée aux Chambres d'agriculture ne connaîtra pas la baisse programmée de 2 %. Ces crédits devront être mobilisés pour favoriser la mise en œuvre d'actions territoriales (achats de produits locaux par la restauration collective et la grande distribution) et contribuer à la démarche de simplification des normes environnementales.

Le gouvernement a également annoncé des simplifications administratives de constitution et de mobilisation de la dotation « Déduction pour aléas » et de la « Dotation pour investissement ». Avec des prix élevés certaines années, une épargne de précaution pourrait être constituée. Lorsque les prix sont moins bien orientés, les éleveurs pourraient puiser dans cette enveloppe. *Cette réflexion sur l'adaptation de la fiscalité à la variabilité des prix représente une piste intéressante permettant ainsi aux exploitations de s'adapter plus facilement aux épisodes de plus en plus fréquents de volatilité des prix.*

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, AUX CÔTÉS DES ÉLEVEURS

Les Chambres d'agriculture engagent résolument leurs forces et leurs moyens pour la mise en œuvre du Plan de soutien aux éleveurs.

DES DÉCLINAISONS LOCALES DU PLAN VIA DES CELLULES DÉPARTEMENTALES D'URGENCE

La mise en œuvre du Plan de soutien s'effectue via des Cellules Départementales d'Urgence. Le Préfet de chaque département préside ces cellules, dont les principales parties prenantes sont les Chambres d'agriculture, les Centres de gestion, la Mutualité Sociale Agricole et la Banque de France. Outre la priorisation des dossiers reçus, les Cellules départementales d'urgence ont vocation à orienter les agriculteurs vers les mesures appropriées, donnent un avis sur l'ensemble des dossiers FAC qui lui sont soumis et veillent au respect de l'engagement des banques. Le Ministère a délibérément souhaité laisser la liberté du choix des critères de priorisation des dossiers aux Cellules départementales, afin que ceux-ci soient adaptés à la diversité des situations.

Dans le cadre des cellules de crise, les Chambres se mobilisent pour déployer rapidement les mesures du Plan de soutien, elles œuvrent à la généralisation de la détection des agriculteurs en crise, la validation d'un diagnostic technique auprès des cellules d'urgence, au recensement des jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans, à la consolidation des données nationales sur la mise en œuvre du Plan de soutien.

LES ACTIONS DES CHAMBRES POUR LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

Hors situation de crise, les Chambres réalisent déjà un suivi des exploitations en difficulté au travers de différents dispositifs. Dans le cadre d'un accompagnement amiable sans procédure, ce suivi se décline de différentes manières : au travers d'une visite d'exploitation, d'une expertise de la situation financière, d'un contact avec les créanciers de la

mise-en-œuvre d'un protocole amiable, etc. D'autres prestations sont également réalisées comme les dispositifs « Agir ensemble, « Aureco », « Réagir », « DynAvenir ».

En contexte de crise, les Chambres ont œuvré à diffuser l'information concernant l'accès au Plan de soutien par l'envoi de courriers et via les réseaux de conseillers techniques des différents secteurs concernés. En outre, les Chambres déploient des mesures d'accompagnement spécifiques : des lignes téléphoniques ont été créées, des Chambres ont mobilisé des binômes de conseillers afin de répondre aux questions diverses et de faire du conseil économique et technique. Des opérations « Un bilan de trésorerie, un bilan fourrager » ont été menées à la suite de la sècheresse afin d'aider les éleveurs à arbitrer entre la décapitalisation ou l'achat de fourrage.

Laetitia VERNIERES et Thierry POUCH
Chambres d'agriculture France
Politiques économiques et filières

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE SE SONT ENGAGÉES À RENFORCER LEURS ACTIONS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES STRUCTURELLES ET CONJONCTURELLES :

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

MESURES CONJONCTURELLES :

- l'accompagnement d'une campagne PAC particulièrement exigeante
- l'accompagnement des agriculteurs touchés par les aléas climatiques et sanitaires
- l'accompagnement des agriculteurs impactés par la crise en participant activement, avec leurs partenaires, à la détection des exploitations et en appuyant les exploitations en crise pour les orienter vers les dispositifs prévus
- le recensement et l'appui aux jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans pour pallier les risques de pertes des aides à l'installation

MESURES STRUCTURELLES :

- le soutien au développement des filières territorialisées porteuses de valeur ajoutée
- le développement des circuits de proximité, action engagée par les Chambres d'agriculture, en particulier pour l'approvisionnement des collectivités
- le développement de l'autonomie fourrage des élevages
- la détection et la promotion des innovations en matière de pratiques culturales ou d'élevage, de systèmes d'exploitation ou de commercialisation.
- le développement du conseil en matière de réduction des charges par un appui aux investissements notamment pour la modernisation des bâtiments d'élevage
- la mise en œuvre d'une analyse sur les exploitations des normes qui permette d'en évaluer les impacts à priori et de vérifier qu'il n'y a pas sur transposition
- le développement de la simplification des procédures applicables à l'exploitation afin de diminuer les contrôles par exemple pour les agriculteurs engagés dans l'enregistrement de leurs pratiques agricoles et l'utilisation d'outils de pilotage

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT RENFORCÉ LEURS ACTIONS ET LA MOBILISATION DE LEURS CONSEILLERS POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES ET DISPOSITIFS LIÉS AU CONTEXTE DE CRISE.

© Production Perig fotolia

PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

LES MESURES FISCALES CONCERNANT LE SECTEUR AGRICOLE

S'inscrivant dans la continuité et dans le contexte des Assises de la fiscalité et du rapport Le Fur – André la loi de finances pour 2016, voire la loi de finances rectificative pour 2015 (dont le projet n'est pas connu au jour où nous rédigeons), impactera la fiscalité agricole.

LES AGRICULTEURS ASSUJETTIS À LA TVA PRATIQUANT LA VENTE DEVRONT ENREGISTRER OBLIGATOIREMENT LE RÈGLEMENT DE LEURS CLIENTS AU MOYEN D'UN LOGICIEL DE COMPTABILITÉ OU DE GESTION OU D'UN SYSTÈME DE CAISSE RÉPONDANT À CERTAINES CONDITIONS DE SÉCURITÉ.

© Madelon L

Comme annoncé à diverses reprises, il est formulé dans le projet de Loi de finances pour 2016, la volonté d'une exonération de taxe sur le foncier bâti et de cotisations foncières des unités de méthanisation ouvertes avant le 1er janvier 2015.

Le projet envisage la suppression de l'exonération de taxe foncière sur les terrains Natura 2000 à compter de la taxe due au titre de 2016, ou au plus tard au terme des 5 ans du contrat d'engagement de gestion en cours, le cas échéant. Cette exonération est considérée comme une niche fiscale faisant doublon avec des aides directes plus efficaces.

Le taux de la taxe sur les céréales, payée par les exploitants producteurs de céréales, passerait à compter du 1er janvier 2016 de 0,36 € à 0,28 € la tonne.

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les installations classées serait supprimée, qu'il s'agisse de la taxe acquittée lors de la délivrance de l'autorisation ou de la taxe annuelle : elle est jugée peu rentable, avec des coûts de gestion élevé.

Les assujettis à la TVA pratiquant la vente devraient enregistrer le règlement de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou d'un système de caisse, utilisant obligatoirement un logiciel ou système satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage de données. Ces conditions devraient être justifiées par un certificat délivré par un organisme accrédité ou par une attestation délivrée par un éditeur, sous peine d'amende de 5 000 € par logiciel ou système de caisse. Cette mesure concernerait les exploitants agricoles assujettis à la TVA qui pratiquent la vente directe.

AMENDEMENTS RETENUS PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Au jour où nous rédigeons, les amendements suivants ont été retenus par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale :

→ L'amendement 28 modifie les règles relatives aux agriculteurs poly-actifs et fait passer de 50 000 à 80 000 € le seuil des recettes toutes taxes comprises, mentionné à l'article 75 du code général des impôts (CGI). Il s'agit du seuil permettant le rattachement des recettes commerciales aux recettes agricoles. Les sociétés agricoles, bien qu'exerçant seulement des activités agricoles au plan juridique, ont certains de leurs revenus qualifiés de commerciaux sur le plan fiscal : elles éviteraient ainsi, à hauteur de ce nouveau seuil, le passage à l'IS (impôt sur les sociétés) ou un changement de forme sociétaire de type commercial. Le second seuil de 30 % des recettes agricoles serait maintenu. Ce seuil permet aussi le rattachement des recettes commerciales aux recettes agricoles pour les pluriactifs. C'est à ce titre, pour une question de risque de concurrence vis-à-vis des entrepreneurs ruraux non agriculteurs, que le rapport Le Fur - André sur la fiscalité agricole (avril 2015), ne préconise pas l'évolution de ce seuil. Pourtant, cette évolution faciliterait d'une part, le développement des activités de diversification agricoles au sein des sociétés agricoles, et d'autre part, le développement de la pluriactivité non agricole par les exploitants agricoles. À noter que le seuil de rattachement des recettes agricoles aux recettes commerciales

(soit l'inverse) est de 50 % (et non 30 %) et pas de double seuil ici... ;

→ L'amendement 46 vise à adopter une TVA à taux réduit sur les plats composés de produits biologiques dans les restaurants. Cet amendement permettrait un développement de l'emploi des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration ;

→ L'amendement 18 assouplit le mécanisme d'étalement du revenu exceptionnel en permettant à l'exploitant de déterminer librement le montant de la réintégration à effectuer à chaque exercice. Il s'agit d'une des recommandations du rapport Le Fur - André sur la fiscalité agricole. Jusqu'à présent, l'étalement du revenu exceptionnel ne peut être réalisé qu'à hauteur d'1/7e du montant exceptionnel pendant 7 exercices, sans possibilité de modulation ;

→ L'amendement 21 prône l'application du principe de transparence intégrale aux GAEC jusqu'à 4 associés à l'ensemble des dispositifs fiscaux. Les GAEC à 4 associés représentent la grande majorité des GAEC : il s'agit de ne plus limiter la transparence à 3 associés. Cette mesure figure dans le rapport Le Fur – André et vise à développer l'agriculture de groupe ;

→ L'amendement 19 met fin à la limitation du crédit d'impôt en faveur des dépenses de remplacement pour congés dans les GAEC. Ce crédit d'impôt ne bénéficie actuellement d'aucune transparence ;

→ L'amendement 20 simplifie et uniformise le principe de transparence jusqu'à 4 associés en GAEC pour le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, actuellement limité à 3 associés.

Il ne s'agit là que de projets de loi et d'amendements. Le point sera fait sur les apports définitifs de la loi de finances pour 2016 après son vote, prévu en fin d'année. Mais d'ores et déjà, faisant suite aux Assises de la fiscalité et au rapport Le Fur – André (cf article au sein de cette même revue), on peut avancer que la loi de finances pour 2016, voire la loi de finances rectificative pour 2015 (dont le projet n'est pas connu au jour où nous rédigeons), impactera la fiscalité agricole. D'autres amendements sont attendus, notamment sur la réforme du forfait agricole, la réforme de la déduction pour aléas (DPA), et la réforme de la déduction pour investissement (DPI) pour les dépenses liées aux bâtiments d'élevage et aux mises aux normes. ●

© Evgeny Litvinov fotolia

PARMI LES AMENDEMENTS PROPOSÉS CELUI VISANT UN MÉCANISME D'ÉTALEMENT DU REVENU EXCEPTIONNEL EN PERMETTANT À L'EXPLOITANT DE DÉTERMINER LIBREMENT LE MONTANT DE LA RÉINTÉGRATION À EFFECTUER À CHAQUE EXERCICE.

Blandine SAGET
Chambres d'agriculture France
Pôle Entreprises et Conseil

UN AMENDEMENT SOLLICITE UNE BAISSE DE TVA SUR LES PLATS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

© Gina Sanders Fotolia

QUEL ACCOMPAGNEMENT DES VITICULTEURS EN CHAMBRE D'AGRICULTURE ?

La campagne viticole se termine. Il convient de rappeler à cette occasion le rôle des conseillers des Chambres d'agriculture aux côtés de viticulteurs dans la vie de leur entreprise et sur les territoires viti-vinicoles.
Près de 250 conseillers sont investis auprès des viticulteurs, avec l'ambition d'accompagner leurs entreprises et de contribuer à préparer la filière aux défis de demain.

APPUI AUX ÉXPLOITATION VITIVINICOLES

Fortes de leur implantation sur tout le territoire, les Chambres d'agriculture accompagnent au quotidien toutes les entreprises viti-vinicoles. Du raisin à la commercialisation, les conseillers du réseau investissent l'agronomie, la viticulture, l'œnologie et la stratégie de gestion.

CONSEIL AU VIGNOBLE

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ÉCLAIRÉ

Produire des raisins de qualité, en maîtrisant les coûts, avec un impact le plus neutre possible sur l'environnement, tel est le défi que doivent relever les viticulteurs. Dans ce contexte, l'appui d'un conseiller est un véritable atout. Les conseillers apportent leur expertise technique aux viticulteurs dans le choix du matériel végétal, des modes de conduite et dans leurs pratiques agronomiques. Ces préconisations reposent sur des références locales acquises par l'expérimentation et par la synthèse de données techniques, économiques, environnementales et sociales (voir encadré p.10). Les viticulteurs ainsi accompagnés bénéficient donc de conseils en constante évolution, avec la préoccupation de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux. Les Chambres d'agriculture sont par ailleurs impliquées dans l'animation de réseaux : réseaux de surveillance biologique du territoire (qui alimente le Bulletin de santé du végétal), réseaux de fermes Dephy,...

LES CONSEILLERS APPORTENT LEUR EXPERTISE TECHNIQUE AUX VITICULTEURS DANS LE CHOIX DU MATÉRIEL VÉGÉTAL, DES MODES DE CONDUITE ET DANS LEURS PRATIQUES AGRONOMIQUES.

© Goodluz fotolia.com

SUR LE PLAN ORGANOLEPTIQUE, LE VIGNERON EST APPUYÉ POUR AMÉLIORER L'ADAPTATION DES VINS À LA DEMANDE ET FAIRE ÉVOLUER SON OFFRE.

© jackfrog - Fotolia.com

CONSEIL EN ŒNOLOGIE

RÉPONDRE À DES EXIGENCES SANITAIRES ET ORGANOLEPTIQUES

Pour les vignerons, un conseil des Chambres d'agriculture est proposé tout au long de la transformation du raisin, pour élaborer des vins correspondants aux exigences du marché en termes sanitaires et organoleptiques. S'appuyant sur des laboratoires œnologiques accrédités, les œnologues fournissent des conseils pour l'élaboration des vins. Pendant les phases-clés de la vinification ou de l'élevage, des visites hebdomadaires sont proposées. Sur le plan sanitaire, le vigneron est accompagné pour commercialiser des produits qui répondent aux normes imposées par la réglementation. Sur le plan organoleptique, le vigneron est appuyé pour améliorer l'adaptation des vins à la demande et faire évoluer son offre.

PRÈS DE 250 CONSEILLERS CHAMBRES ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES VITIVINICOLES, DANS TOUS LES BASSINS VITICOLES DE FRANCE.

CONSEIL EN ÉCONOMIE

APPUYER LES ENTREPRISES VITICOLES DANS LEUR STRATÉGIE

Des conseillers en économie travaillent avec les entreprises viticoles pour les accompagner dans leur développement stratégique, à partir de l'installation et tout au long de la vie de l'exploitation.

Les champs d'intervention sont larges :

> audit d'entreprise pour optimiser tous les volets de l'entreprise ;

> démarche stratégique pour donner un cap à l'entreprise dans un environnement changeant ou incertain ;

> appui à la commercialisation pour définir avec le vigneron une stratégie commerciale...

inosys VITICULTURE

LES RÉFÉRENCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES

BOÎTE À OUTILS DES CONSEILLERS

Les références technico-économiques sont des indicateurs sur le fonctionnement d'une entreprise viticole dans son territoire.

Le Référentiel économique du vigneron donne par exemple des références sur les coûts de production des exploitations. Il est largement partagé et utilisé par les vignerons et partenaires.

Inosys est un observatoire économique du fonctionnement des exploitations (notamment viticoles). Cet outil permet de s'insérer dans une vision prospective en modélisant des changements d'environnement ou de pratiques.

CONTRIBUTION AU PATRIMOINE DE LA VIGNE ET DU VIN

L'implication des Chambres d'agriculture en faveur du secteur viti-vinicole dépasse le conseil aux entreprises. Les conseillers s'impliquent dans l'expérimentation, l'innovation et le développement, dans la formation et dans la sélection du matériel végétal.

TRANSFERT

EXPÉRIMENTATION, DÉVELOPPEMENT, FORMATION

Les Chambres d'agriculture réalisent des expérimentations, au sein de programmes locaux, régionaux ou nationaux. Un vaste tissu de stations est développé sur tout le territoire. Grâce à ces liens de proximité avec les viticulteurs et les organisations professionnelles, les conseillers évaluent les besoins de la viticulture et sont des interlocuteurs privilégiés pour favoriser le transfert des résultats de ces expérimentations. Les résultats d'expérimentation alimentent le contenu de la formation continue des agriculteurs, des conseillers et des partenaires, notamment au sein des Vinopôles (voir encadré). Le statut d'établissement consulaire des Chambres d'agriculture leur confère toute légitimité pour la mise en œuvre d'actions de développement faisant suite à ces travaux.

SÉLECTION DE LA VIGNE

UNE ACTIVITÉ-PHARE DU RÉSEAU DEPUIS PLUS DE 40 ANS

Les Chambres d'agriculture sont impliquées dans la sélection des cépages pour garantir aux viticulteurs un approvisionnement en plants sains produisant des raisins de qualité. La sélection passe par un long processus de repérage, de conservation et de multiplication d'individus sélectionnés pour leurs qualités. Les plants et boutures obtenus sont ensuite mis à disposition à la filière, qui accède ainsi à une vigne dont les qualités sanitaires, agronomiques et œnologiques sont reconnues et garanties. ●

LES VINOPÔLES

PÔLES DE COMPÉTENCES SUR LA VIGNE ET LE VIN

Les Vinopôles sont des pôles de compétences, à l'initiative de l'Institut de la Vigne et du Vin, rassemblant des partenaires tels que les Chambres d'agriculture ou des établissements d'enseignement (lycées agricoles, universités). Leur objectif est de mutualiser les compétences dans les travaux d'expérimentation et de diffusion des résultats. Les domaines d'application touchent toutes les étapes de la production viticole, de la plantation à la mise en bouteille. 6 Vinopôles sont déjà en fonctionnement.

DE MULTIPLES MISSIONS

Les missions des Chambres aux côtés de la viticulture française sont multiples : accompagnement technique, conseil stratégique, expérimentation, développement, formation, sélection du matériel végétal... Les conseillers et élus impliqués dans ces activités se réunissent périodiquement pour coordonner les actions et donner des orientations communes au réseau au niveau national. Ces missions s'inscrivent dans les objectifs de triple performance économique, sociale et environnementale de l'agriculture française... d'où la nécessité de constamment réadapter les formes d'accompagnement pour répondre aux nouveaux enjeux de la viticulture.

Le Groupe technique national viticulture

Contact :
Michel BADIER,
Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher
Coordinateur du groupe

GESTION DES RISQUES EN EXPLOITATION AGRICOLE

LES CHAMBRES OPTIMISENT LA FORCE DE LEUR RÉSEAU

Les Chambres d'agriculture sont depuis longtemps impliquées dans des démarches d'accompagnement des agriculteurs dans leur gestion des risques, que ce soit dans une approche globale ou ciblée sur un risque en particulier.
Aujourd'hui, les exploitations agricoles doivent toutefois s'adapter dans un contexte où l'exposition au risque est croissante. Les conseillers agricoles doivent eux aussi intégrer cette composante.

LE BUT DE LA JOURNÉE ÉTAIT DE S'INFORMER ET D'ÉCHANGER POUR OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES.

Une journée sur la gestion des risques en agriculture s'est déroulée le 30 septembre à l'APCA. Cette journée, destinée aux conseillers du réseau des Chambres d'agriculture et organisée sur leur demande, avait notamment pour objectifs de faire le point sur le risque en exploitation agricole et présenter et échanger sur les actions d'accompagnement des Chambres en matière de risque auprès des agriculteurs.

85 participants ont assisté à cette journée, dont une majorité de collaborateurs du réseau des Chambres d'agriculture de profils très variés.

La matinée a été consacrée à la caractérisation des risques en exploitation de manière globale. Julien HARDELIN (OCDE) a notamment présenté le travail de classification des risques en agriculture réalisé par l'OCDE, ainsi que les politiques publiques mises en œuvre dans différents pays pour y faire face. Plusieurs collaborateurs ont fait état des offres d'accompagnement aux agriculteurs proposées dans leurs Chambres d'agriculture pour identifier et caractériser les risques dans leurs exploitations agricoles.

L'après-midi a permis de mettre l'accent sur 2 types de risques : le risque économique (en particulier le risque prix) et le risque climatique. Prenant l'exemple de la filière porc, Michel Rieu (IFIP, Institut du Porc) a souligné la prégnance du risque prix au-

LUMIÈRE SUR...
L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL EN CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les Chambres d'agriculture de Haute-Vienne et du Finistère proposent aux exploitants agricoles de travailler à la caractérisation de l'ensemble des risques sur leur exploitation, avec pour objectifs de répondre à une obligation réglementaire (la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques, DUER), tout en faisant le point sur les risques de manière collective. Le message-clé délivré est que les risques doivent être anticipés et que ce diagnostic doit dépasser les seuls facteurs internes à l'exploitation. L'approche globale des risques permet d'identifier les grands points de vigilance sur les exploitations, pour approfondir ensuite ces domaines sensibles. Le fait de combiner analyse collective et individuelle est jugé très productif.

Contacts : Bertrand Dumas (CA 87) et Anne Bras (CA 29)

LUMIÈRE SUR...
LE CONSEIL AUX AGRICULTEURS POUR MIEUX S'ASSURER

Depuis 2010, la Chambre d'agriculture de la Moselle propose la formation « Suis-je bien assuré ? » aux agriculteurs. Partant du constat que tous les agriculteurs assurés méconnaissent souvent leur niveau de couverture assurantielle, la Chambre propose d'analyser les contrats souscrits par l'exploitant pour vérifier qu'il soit bien couvert contre les risques majeurs de l'exploitation (biens et personnes) et faire le point sur leurs différents contrats d'assurance afin d'éviter les mauvaises surprises en cas de sinistre.

Contact : Olivier Bohn (CA 57)

jourd'hui et le potentiel de la contractualisation pour y faire face. Une présentation du nouveau contrat d'assurance récolte « socle », indemnisant les dommages climatiques subis par une exploitation, a été faite par Stéphane Gin (Groupama). Les collaborateurs des Chambres ont présenté leurs approches pour développer les compétences des agriculteurs face à un risque ciblé, améliorer leurs connaissances des outils ou pour gérer la crise à leurs côtés.

Les interactions au cours de la journée permettent de confirmer l'intérêt du réseau pour ces problématiques et l'importance de poursuivre un travail collectif pour constamment améliorer l'accompagnement des exploitations dans leur gestion des risques. Les aspects de gestion du risque humain et de gestion du risque prix suscitent tout spécialement l'intérêt des conseillers pour proposer un accompagnement approprié.

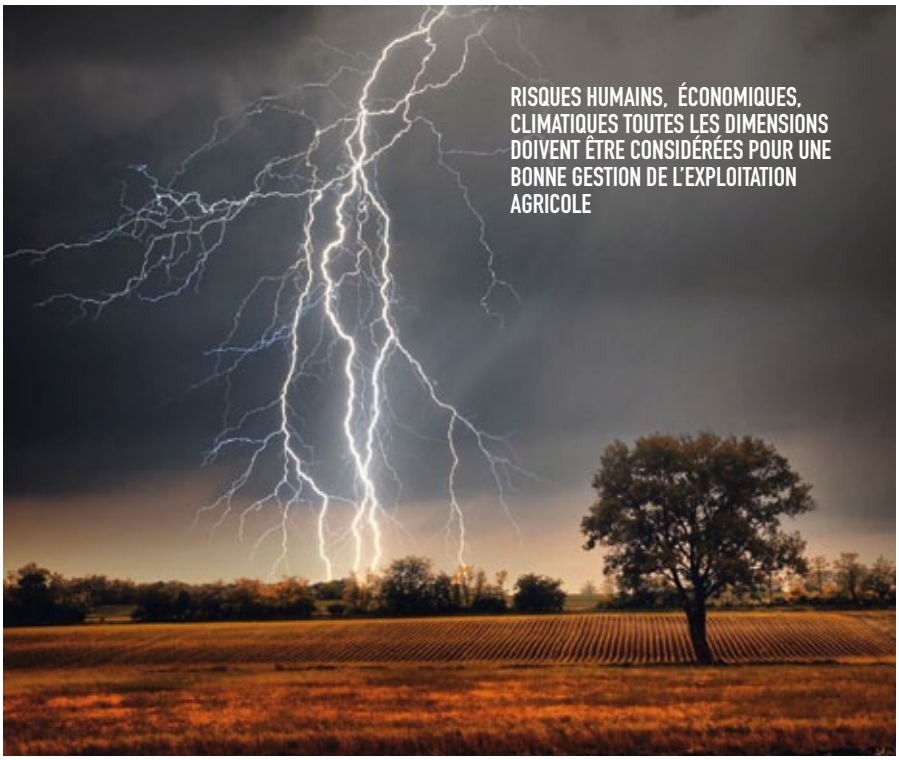

RISQUES HUMAINS, ÉCONOMIQUES, CLIMATIQUES TOUTES LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES POUR UNE BONNE GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

© Balazs Kovacs Images - Fotolia.com

PROPOS D'ÉLUS

André BERNARD

Membre du Bureau de l'APCA et en charge de la question des risques

« Il est important de poursuivre le travail au sein du réseau pour améliorer l'accompagnement des exploitations dans leur gestion des risques. Sur le plan climatique, il est crucial de mettre en place des dispositifs spécifiques pour améliorer la gestion de l'eau, en mobilisant le budget dans la prévention des risques (sécheresse, inondations) en complément des dispositifs d'indemnisation. »

Claude COCHONNEAU

Vice-Président de l'APCA

« Il y a de vraies actions d'accompagnement à développer sur l'explicitation des contrats d'assurance, puisqu'elles sont amenées à largement se développer dans les exploitations, sur le modèle de « Suis-je bien assuré ? » en Moselle. En général, les Chambres peuvent contribuer à une meilleure gestion des risques dans l'exploitation, grâce aux compétences multiples rassemblées dans le réseau. »

VERBATIMS

AUTOUR DE LA JOURNÉE :

« Il existe une très forte demande sur l'inventaire global des risques en exploitation. C'est seulement après cet inventaire qu'on entre dans des domaines très spécifiques, qui demandent des compétences pointues à mutualiser dans le réseau pour gagner en efficacité. »

« Il faut échanger sur les actions locales mises en œuvre, partager les outils qui peuvent être reproductibles entre départements. »

« L'indépendance commerciale du réseau est une force. »

VISUALISER LES VIDÉOS D'INTERVENANTS À CETTE JOURNÉE SUR :

Claire-Isabelle ROUSSEAU
Chambres d'agriculture France
Direction Économie des agricultures et des territoires
Service Politiques agricoles et filières

TRANSMISSION

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

13

14 LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS : UN ENJEU MAJEUR POUR LA FERME FRANCE
par Raymond VIAL, membre du Conseil d'administration de l'APCA en charge des dossiers installation et transmission

15 LE RECUL DU NOMBRE D'EXPLOITANTS AGRICOLES EN NET RALENTISSEMENT

17 L'ÉCONOMIE DU CAPITAL DES EXPLOITATIONS EN 3 GRAPHIQUES

18 SUR LE TERRAIN : LIMOUSIN, ARDENNES, DORDOGNE, RHÔNE-ALPES

22 L'OFFRE COMMUNE DE SERVICE TRANSMISSION : DES PRESTATIONS DÉVELOPPÉES AU NIVEAU NATIONAL

24 LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION : UN DISPOSITIF OPTIMAL DE MISE EN RELATION

25 LE RÉPERTOIRE INSTALLATION TRANSMISSION : TRANSMETTRE OU REPRENDRE DANS DE BONNES CONDITIONS

26 UN NOUVEAU DISPOSITIF : LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

27 FICHES DE LECTURE

RÉDACTION ET COORDINATION DU DOSSIER :

Chambres d'agriculture France
Dominique Bouvier,
Didier Caraes,
Gaël David,
Romain Fontaine,
Amandine Kerguillec,
Hélène Portes,
Victor Simeon,
Bernard Thuillier,

Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes
Marc Parmentier – MSA

Raymond VIAL
Membre du Conseil d'administration de l'APCA en charge des dossiers installation et transmission

LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS : UN ENJEU MAJEUR POUR LA FERME FRANCE

À la suite de la réforme des retraites de 2010, l'âge minimal légal de départ à la retraite sera porté à 62 ans à partir de 2017. En 2010, plus de 120 000 chefs d'exploitation, exploitant un quart des terres cultivables de la métropole avaient 55 ans ou plus sans être retraités. Ces chefs atteindront ou dépasseront l'âge minimal de départ à la retraite en 2017 et leurs terres seront alors potentiellement transmissibles.

Face à ce constat, la Profession doit se mobiliser pour que demain l'agriculture française reste compétitive et dynamique dans sa diversité et sa présence active sur l'ensemble du territoire. Dès lors, le principal enjeu réside dans la transmission des exploitations. Transmettre son exploitation c'est assurer le renouvellement des générations agricoles, élément primordial pour l'avenir de l'agriculture, l'économie et la gestion des espaces ruraux.

Les Chambres d'agriculture ont décidé de faire de cet enjeu une priorité.

Outre sa mission de service public, le réseau des Chambres d'agriculture, propose d'ores et déjà un accompagnement pour toutes les cessations d'activité avec une préoccupation particulière pour les transmissions hors du cadre familial.

Pour le cédant, cesser son activité agricole est une étape importante à laquelle il doit se préparer idéalement cinq ans avant. Une exploitation agricole, c'est bien souvent l'œuvre de toute une vie, aussi, faut-il la transmette dans les meilleures conditions.

Aussi, l'action que nous menons auprès des futurs cédants est de les sensibiliser à l'anticipation de ce véritable projet de vie et de les accompagnons ensuite, dans un climat de confiance à la formalisation de ce nouveau projet et au choix d'un éventuel repreneur. Nous restons à leurs côtés au moment de la transmission ou de la cessation d'activité de l'exploitation qui exigent une attention particulière tant d'un point de vue juridique, fiscal que social.

Le réseau des Chambres est résolu à renforcer encore davantage son action en optimisant ses compétences internes tout en associant à cette action ses principaux partenaires également acteurs de la transmission.

L'avenir de l'agriculture n'attendra pas ! ●

LE RECUL DU NOMBRE D'EXPLOITANTS AGRICOLES EST EN NET RALENTISSEMENT DEPUIS 10 ANS, MAIS L'AVENIR EST PLUS SOMBRE

Le nombre de cessations sera en forte augmentation, du fait d'arrivée à l'âge de la retraite d'un nombre important de chefs d'exploitation, et des effets de la crise économique agricole. L'inconnu reste néanmoins dans le maintien du soutien à l'installation, qui a permis un taux de remplacement des départs historiquement élevé dans la période récente.

1 Évolution du nombre de chefs d'exploitation et du nombre d'exploitations de 2005 à 2014 (indices base 100 en 2005)

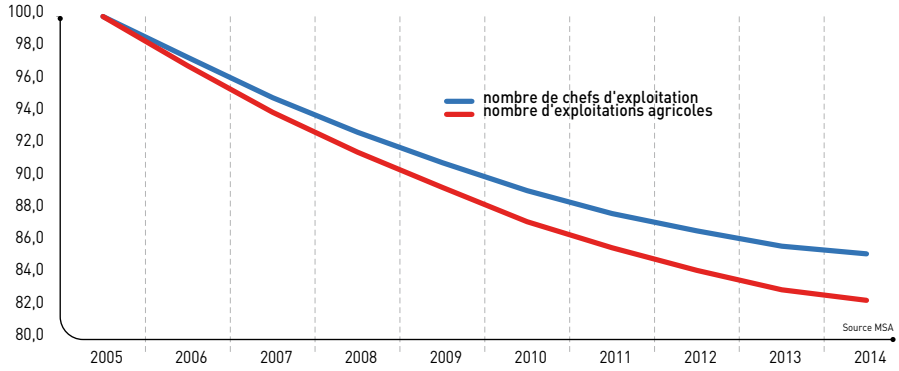

Portée par une conjoncture particulière, liée à la fois aux évolutions législatives sur les départs en retraites et une baisse des cessations d'activité anticipées, la population des chefs d'exploitation agricole voit son recul démographique ralentir. La baisse des cessations d'activité s'étant trouvée depuis dix ans couplée à une nette amélioration du taux de remplacement des départs, signe d'un soutien marqué à l'installation. L'avenir risque fort d'être beaucoup plus morose.

Au 1er janvier 2014, 438 500 chefs d'entreprises affiliés à la MSA dirigeaient ou codirigeaient 344 300 exploitations agricoles. Ces effectifs sont en recul par rapport à l'année précédente : - 0,6 % pour les chefs, - 0,8 % pour les exploitations. Du fait du développement des formes sociétaires en agriculture, le nombre de chefs diminue moins vite que le nombre d'exploitations. Un recul démographique modéré, en ralentissement depuis 10 ans (graphique 1).

Le déclin démographique est néanmoins inéluctable. Les terres cultivables ne sont pas extensibles, elles sont même en érosion du fait de l'augmentation continuelle de l'emprise des infrastructures et de l'immobilier sur le foncier. L'installation d'un nouvel exploitant est donc conditionnée essentiellement par le départ d'un exploitant en place. Elle dépend aussi de l'arbitrage des cédants et des instances pilotant l'installation entre la cession de l'exploitation à un nouvel installé et la cession des terres et droits à des exploitants déjà en place, afin qu'ils agrandissent leurs exploitations.

LE TAUX DE REMPLACEMENT DES DÉPARTS S'AMÉLIORE LORSQUE LEUR NOMBRE DIMINUE

Le taux de remplacement des exploitants qui cessent leur activité s'améliore lors de cinq dernières années. Il s'est amélioré nettement dans une période pendant laquelle les cessations d'activité se sont ralenties. La raréfaction des terres libérées semblent donc relancer une préférence à l'installation, qui néanmoins ne fait que ralentir l'augmentation de la taille moyenne des exploitations. Le poids des acteurs institutionnels intervenant dans les opérations de cession-installation, doit avoir son importance dans ce phénomène.

Les cessations d'activité sont donc le moteur des installations. Leur diminution est marquée aussi bien pour celles qui correspondent à des départs en retraite, qu'à celles qui correspondent à des cessations d'activité anticipée

LES DÉPARTS EN RETRAITE SONT CONJONCTURELLEMENT EN RECUL ...

En ce qui concerne les cessations d'activité liées aux départs en retraite, les récentes évolutions législatives ont conduit à un net ralentissement des départs et donc à une raréfaction des exploitations et des terres à reprendre.

1 - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION ET DU NOMBRE D'EXPLOITATION DE 2005 À 2014 (indices base 100 en 2005)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombres de départs	34 273	32 803	32 429	29 842	29 272	23 624	21 600	19 789	19 017	19 743
Taux de remplt des départs	57 %	60 %	61 %	63 %	67 %	62 %	66 %	72 %	74 %	88 %

Source MSA

Deux faits majeurs sont en cause. Le premier concerne la possibilité de départ anticipé en retraite des exploitants avant soixante ans qui a existé jusqu'en 2009, et qui a conduit un nombre important de chefs d'exploitation qui auraient dû partir en retraite à l'âge légal entre 2010 et 2015 à anticiper ces départs. Le deuxième concerne la réforme des régimes de retraite, qui repousse à chaque génération l'âge légal de départ. Il conduit, a contrario, les exploitants, qui auraient pu partir à 60 ans sous l'ancienne législation entre 2010 et 2015, à décaler leur date de prise de retraite.

… MAIS ILS VONT À NOUVEAU S'ACCROÎTRE DANS LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

Cette situation est conjoncturelle et progressivement la démographie va reprendre ses droits. La structure d'âge (graphique 2) montre clairement que les générations âgées actuellement de plus de 50 ans sont très nombreuses et dominantes. Leurs prochains départs en retraite, qui ne se décaleront plus continûment, vont provoquer un regain de cessation d'activité.
Les chefs d'exploitation âgés de plus de 57 ans sont au nombre de 115 000. Ils sont susceptibles de partir en retraite dans les cinq ans qui viennent. Cela représente un potentiel de départ en retraite, ou de décès pour les très âgés, de 23 000 par an. Ce nombre est proche de celui observé avant 2009.

LES CESSATIONS D'ACTIVITÉ ANTICIPÉES SONT ELLES AUSSI EN RECUL DEPUIS 2005 …

Le nombre de cessations d'activité des chefs de moins de 56 ans, indicateur permettant d'éviter les effets des départs anticipés en retraite, est lui aussi en recul net. En 2014, il est devenu inférieur à 6 000, alors qu'il y a dix ans il était proche de 10 000.

… MAIS QUELS SERONT LES EFFETS DE LA CRISE AGRICOLE ACTUELLE ?

Néanmoins, la situation économique actuelle dans l'ensemble des filières est mauvaise, particulièrement dans les élevages bovins (lait et viande) et porcins. Dans quelle mesure cette crise est-elle conjoncturelle ou structurelle ? Un peu des deux sans doute. La réponse à cette question déterminera si les futures cessations d'activité anticipées vont de nouveau s'accroître dans les prochaines années. La situation actuelle très détériorée, notamment dans l'élevage, peut faire craindre, dans un horizon de cinq ans, à un retour à un nombre de cessations anticipées proche des 8 000.
Toutes les filières ne connaissent pas le même recul démographique. Les secteurs maraîchage, horticulture, bovins et porcins sont ceux qui sont en plus fort recul.

2 Pyramide des âges des chefs d'exploitation agricole en 2014

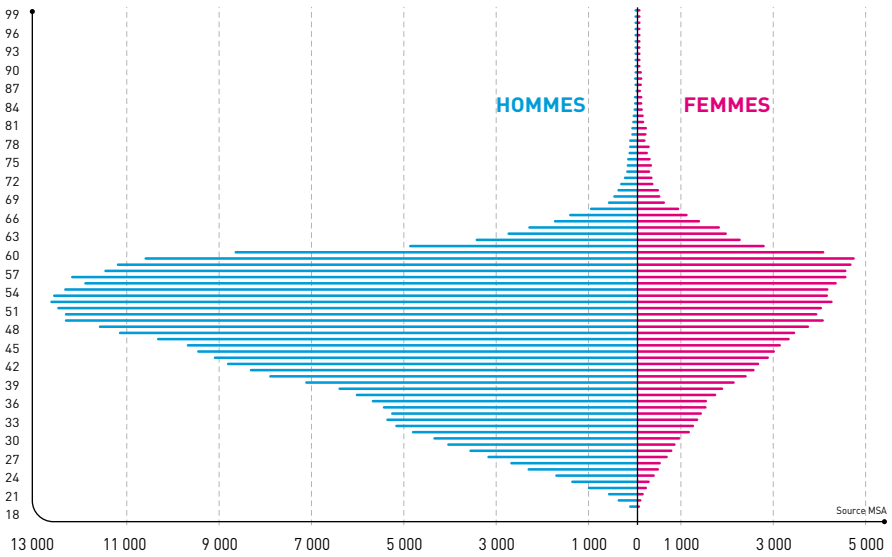

Leurs reculs sont causés pour partie par des cessations d'activité non remplacées, et pour partie dans des reconversions vers des filières plus rémunératrices. Une crise dans l'élevage bovin, du fait de son poids démographique très important, peut avoir des effets importants sur l'évolution de l'agriculture.

2 - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR DE 2005 À 2014

Secteur	Évolution du nombre de chefs d'exploitations		
	2005	2014	Évol.
Maraîchage, floriculture	20151	14700	-27 %
Élevage de bovins-mixte	22854	16784	-27 %
Élevage porcin	9306	7686	-17 %
Élevage de bovins-viande	66315	56715	-14 %
Viticulture	57329	49082	-14 %
Élevage de bovins-lait	95282	82123	-14 %
Arboriculture fruitière	10444	9014	-14 %
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, polyélevage	67918	60417	-11 %
Élevage de volailles, de lapins	13698	12328	-10 %
Élevage d'ovins, de caprins	22633	21233	-6 %
Cultures céréalières et industrielles, «grandes cultures»	87085	83193	-4 %
Autres élevages de gros animaux	783	763	-3 %
Autres cultures spécialisées	2335	2292	-2 %
Pépinière	2635	2597	-1 %
Autres élevages de petits animaux	3716	4746	28 %
Élevage de chevaux	4124	5548	35 %

Source MSA

L'ACCROISSEMENT FUTUR DU NOMBRE DE CESSATIONS D'ACTIVITÉ SERA-T-IL COMPENSÉ PAR UNE HAUSSE DES INSTALLATIONS ?

Le nombre de cessations d'activité va à nouveau s'accroître dans les cinq prochaines années, et retrouver un niveau supérieur à 30 000, du fait des configurations démographiques et économiques marquant l'agriculture. L'inconnu réside dans le niveau de remplacement de ces départs. Va-t-on retrouver le faible niveau de remplacement (60 %) qui prévalait à l'époque durant laquelle le niveau de départ était similaire ou va-t-on réussir à maintenir le taux de remplacement de ces dernières années (80 % ou plus) ? La solution ne se trouvera que par un soutien renforcé à l'installation. ●

Marc Parmentier
Direction des Etudes des répertoires et des statistiques
MSA

L'ÉCONOMIE DU CAPITAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLE EN TROIS GRAPHIQUES

La question de la transmission des exploitations agricoles s'inscrit dans une problématique plus générale de l'économie du capital des exploitations. Trois graphiques permettent d'en visualiser les principales tendances.

CROISSANCE DU CAPITAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Depuis des décennies, les exploitations agricoles font un effort d'investissement constant. Cela conduit naturellement à la croissance du capital des exploitations. Sur notre période d'observation, apparaissent deux moments d'accélération : au début des années 2000, quand la mise en place du Programme de Maîtrise des Pollutions Agricoles a conduit les agriculteurs à investir et le second, au début des années 2010 sous l'impulsion des hausses de revenu brutales (mais pas générales) et donc des ressources de trésorerie disponibles pour l'investissement.

❶ Capital moyen des exploitations agricoles (Immobilisations + BFR)

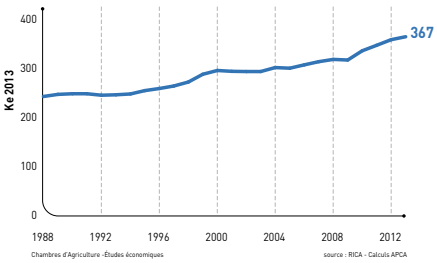

CROISSANCE ÉQUILIBRÉ

La croissance des exploitations agricoles s'est faite au rythme de l'agrandissement ; c'est ce qui ressort, en tout cas, de l'évolution des ratios du Capital par hectare de Surface Agricole Utilisée et du Capital par Unité de Gros Bovins (qui sont stables depuis le début de la décennie 1990). En outre, le taux d'endettement moyens des exploitations progresse assez faiblement sur la période (compte tenu de la croissance de leur capital).

❷ Capital moyen des exploitations agricoles par hectare et par UGB (Unité de Gros Bovin)

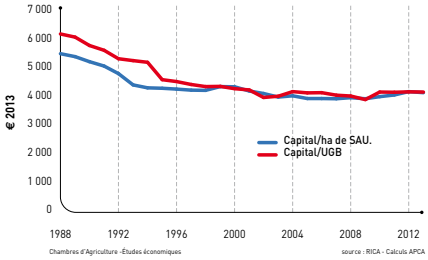

LA RÉMUNÉRATION DU CAPITAL SE DÉGRADE

Une des difficultés majeure pour la gestion du capital des exploitations, c'est la dégradation des revenus agricoles en tendance de moyen terme depuis 2000. En 2013, lorsqu'un chef d'exploitation investit 100 € dans le capital de son entreprise, il dégage 10 € de revenu (après amortissements et hors rémunération de son travail), contre 15 € en 2000. En outre, une difficulté supplémentaire est apparue ces dernières années : l'instabilité des revenus qui rend toujours incertains les retours sur investissements.

❸ Taux de rémunération du capital moyen des exploitations agricoles

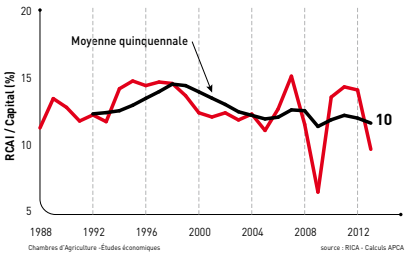

MÉTHODE

Les indicateurs présentés dans ces graphiques sont tirés des valeurs moyennes des postes du bilan et du compte d'exploitation des 7 000 exploitations agricoles de l'échantillon du Réseau d'Informations Comptables Agricoles (RICA) du Ministère de l'agriculture.

Ces exploitations sont représentatives des exploitations professionnelles (dont le chiffre d'affaires est potentiellement supérieur à 25 000 € annuels).

INDICATEURS

Capital : Immobilisations (foncier, construction, équipements, animaux et plantations) + besoin de fonds de roulement (BFR : Actif de court terme – Passif de court terme). Le BFR est un indicateur important ; il représente les avances que les exploitations doivent faire pour financer la constitution de stocks et les avances à leurs clients (moins les dettes de court terme).

Pour les immobilisations, il faut souligner que la valeur du foncier est sous-estimée dans les données du RICA : tout le foncier en propriété individuelle des exploitants n'apparaît pas dans le bilan des exploitations (et donc pas dans les données collectées par le Ministère de l'agriculture)

RCAI : Revenu Courant Avant Impôts (production + subventions – CI – charges financières et locatives – amortissements – charges salariales).

Les indicateurs présentés dans les graphiques sont des moyennes. Bien entendu, dans cette approche, les disparités par secteur de production, taille ou nature juridique des exploitations ne sont pas abordées.

Pour plus d'informations sur le RICA, on peut consulter (en ligne), les résultats annuels de 2013 (Rica France tableaux standard 2013) sur le site : **www.agreste.agriculture.gouv.fr**

En 2013, lorsqu'un chef d'exploitation investit 100 € dans le capital de son entreprise, il dégage 10 € de revenu (après amortissements et hors rémunération de son travail), contre 15 € en 2000.

LIMOUSIN
REPÉRAGE CÉDANTS

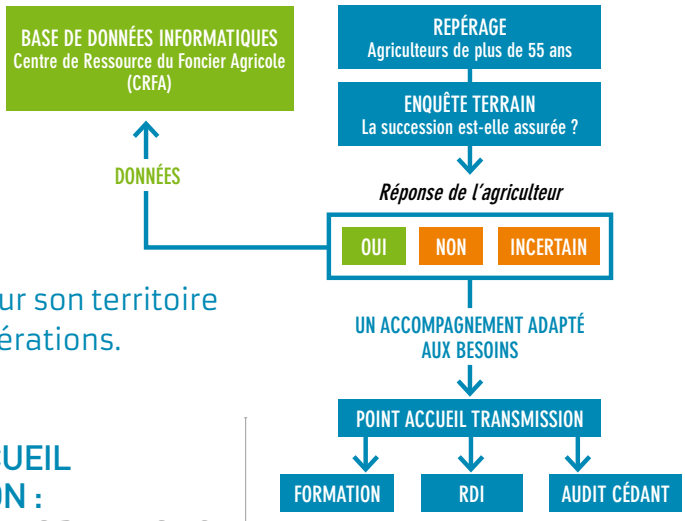

Connaître les dynamiques de la transmission sur son territoire pour relever le défi du renouvellement des générations.

Sur un territoire d'élevage où la majorité des agriculteurs ont entre 50 et 60 ans la problématique du renouvellement des générations est primordiale.
La Chambre régionale d'agriculture du Limousin porte depuis 2014 le Programme Régional Installation Transmission qui a permis de réaliser un repérage des agriculteurs de plus de 55ans sur le territoire régional.

D'importants moyens ont été mis en œuvre par les trois Chambres d'agriculture de la Région pour identifier les exploitations dont la succession n'était pas assurée ou incertaine. Grâce aux nombreux outils des Chambres d'agricultures du Limousin, un accompagnement adapté est proposé pour mieux anticiper la transmission et relever le défi du renouvellement des générations.

LE CENTRE DE RESSOURCE DU FONCIER AGRICOLE : LA FORCE D'UNE BASE DE DONNÉES

Le CRFA est géré par la CRA Limousin qui compile des données techniques (ex. cultures, qualité des sols), sociales (âge des exploitants, existence ou non d'un repreneur, etc), mais également des informations sur les modes de faire-valoir des terres grâce à un partenariat avec la Safer. Il est possible de formuler des requêtes pour identifier par exemple des terres maraichères, gérées par un exploitant propriétaire de plus de 50 ans qui n'a pas de successeur. Le CRFA est un outil performant qui permet d'analyser et d'anticiper les évolutions du foncier à court et moyen terme.

LE POINT ACCUEIL TRANSMISSION : UNE MINE D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS POUR DÉMARRER SON PROJET DE TRANSMISSION

Le point accueil transmission (PAT) est un passage indispensable pour les agriculteurs qui s'interrogent sur la fin de leur activité. Des conseillers spécialisés identifient avec l'agriculteur les étapes clés de la transmission. Un suivi tout au long de la mise en œuvre du projet est prévu. La MSA, partenaire du PAT, est présente pour renseigner sur tous les aspects liés à la cessation d'activité.

SE FORMER POUR PRÉPARER LA TRANSMISSION DE SON ENTREPRISE

Pour renforcer ses connaissances et préparer son projet, la Chambre d'agriculture propose une formation aux agriculteurs de plus de 55 ans. En 3 jours, les aspects retraite, fiscaux, sociaux mais également humains sont abordés car nous n'oublions pas que dans une transmission, préparer son départ c'est également réfléchir à l'arrivée d'un repreneur.

UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET

L'AUDIT CÉDANT
Un accompagnement pour qualifier son offre de transmission, analyser la faisabilité technique et définir la valeur économique de son entreprise.

LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION
Déposer une annonce d'exploitation à transmettre pour renforcer ses chances de trouver un repreneur.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PROPOSE UNE FORMATION AUX AGRICULTEURS DE PLUS DE 55 ANS POUR RENFORCER LEURS CONNAISSANCES SUR LE PROCESSUS DE TRANSMISSION.

© Claudia Paulussen Fotolia

ARDENNES

LES REPÉRAGES AGRICOLES TERRITORIAUX

La Chambre d'agriculture des Ardennes mène depuis 2013 un cycle de repérages agricoles territoriaux. Les objectifs sont d'évaluer le potentiel d'installation de jeunes agriculteurs, de sensibiliser précocement les exploitants à la transmission et de mettre en place une dynamique locale. Après un recensement des exploitants de plus de 55 ans sur le territoire, une phase d'enquête permet de les rencontrer individuellement. Les informations collectées sont valorisées lors de réunions de restitution aux élus locaux, aux agriculteurs. Enfin, un plan d'action est élaboré avec les acteurs locaux.

Ces actions sont menées sur des territoires où un problème de renouvellement des exploitants est identifié. La collectivité locale est associée et ses attentes orientent l'enquête : recherche d'une exploitation support pour une pépinière d'activités, appui à une filière de proximité… Le repérage territorial livre une cartographie des exploitations ainsi que les intentions des agriculteurs. Une source d'informations riche pour alimenter un projet de territoire et mettre en place un accompagnement adapté. ●

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES PROCÈDE À UN RECENSEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES DE PLUS DE 55 ANS POUR LES RENCONTRER ENSUITE INDIVIDUELLEMENT DANS LE CADRE DE LEUR POLITIQUE INSTALLATION TRANSMISSION.

© Budimir Jevtic fotolia

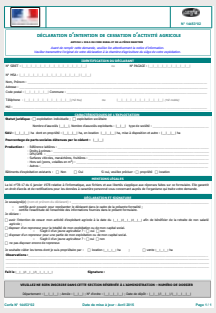

LA DÉCLARATION D'INTENTION DE CESSATION D'ACTIVITÉ AGRICOLE

Les agriculteurs doivent transmettre à la Chambre d'agriculture la DICAA, déclaration d'intention de cessation d'activité agricole, trois ans au moins avant leur départ en retraite. Ce formulaire, envoyé par la MSA, permet d'identifier les futurs cédants et les exploitations sans repreneurs, pour leur proposer un accompagnement.

Formulaire téléchargeable sur :

DORDOGNE

UN TRAVAIL AVEC LES FILIÈRES

La collaboration avec les collectivités territoriales reste un élément clé, comme pour le diagnostic agricole actuellement réalisé pour la communauté urbaine du grand Périgueux. La Chambre d'agriculture de Dordogne a également était saisie par la filière bovine avec comme problématique : comment améliorer la transmission des exploitations bovins viande du département pour maintenir la production. La Chambre d'agriculture travaille actuellement à une autre approche par la production, en développant un partenariat avec une coopérative. Cela permet de proposer à l'agriculteur un service global d'accompagnement et les collaborateurs et coopérateurs sont sensibilisés à l'enjeu de la transmission. ●

LA FILIÈRE BOVINE DE DORDOGNE A CONFIÉ À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE UNE MISSION VISANT À AMÉLIORER LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS BOVINS VIANDE DU DÉPARTEMENT POUR MAINTENIR LA PRODUCTION.

© Goodluz fotolia

RHÔNE-ALPES
LES POINTS ACCUEIL TRANSMISSION

Les Points Accueil Transmission trouvent toute leur place face à l'enjeu régional de la transmission et leur présence marque la reconnaissance du rôle central des futurs cédants dans le renouvellement des générations et la pérennisation d'exploitations viables sur l'ensemble des territoires

© JC PPROD Fotolia

Le renouvellement des générations est un élément primordial pour l'avenir de l'agriculture, l'économie et la gestion des espaces dans les territoires ruraux. En Rhône-Alpes, 1/4 des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans et n'ont pas de successeurs connus (RGA 2010). La mise en place en 2008 des Points infos transmission a fait l'objet d'une convention de partenariat et d'objectifs entre la Région Rhône-Alpes, la Chambre Régionale d'agriculture, les Chambres Départementales d'agriculture et les ADASEA de chaque département.

Les signataires partageaient l'objectif d'anticiper le départ des cédants en améliorant le repérage des projets de cessation d'activité des agriculteurs et en sensibilisant ces derniers à l'importance de préparer la transmission de leur outil de travail au bénéfice de candidats à la reprise désireux de s'installer sur les territoires. Ainsi depuis juillet 2008, la Région Rhône-Alpes finance l'équivalent annuel d'un demi-poste de conseiller affecté au Point Accueil Transmission dans chacun des 8 départements de la Région.

À la suite du vote de la Loi de Modernisation Agricole (LMA) de juillet 2010, les Points Accueil Transmission ont été transférés aux Chambres départementales d'agriculture au 1er janvier 2011.

L'organisation et le financement mis en place, ainsi que l'animation assurée par les Chambres d'agriculture permettent la gratuité pour les bénéficiaires des activités des Points Accueil Transmission et leur garantissent confidentialité et neutralité, sources de confiance indispensable à l'accompagnement de tous projets de transmission.

LES MISSIONS DES POINTS ACCUEIL TRANSMISSION (PAT)

SENSIBILISATION

> Sensibiliser les cédants : contribuer à des actions collectives de communication sur le thème de la transmission. (apport de méthodologie pour les actions territoriales, information de niveau départementale, participation aux actions de communication) ;

> Sensibiliser les différents intervenants professionnels sur les exploitations à la nécessité de repérer les cessations et d'anticiper les transmissions ;

> Sensibiliser les élus : Etre en capacité de présenter des données départementales concernant la transmission, les méthodes et les actions (lieu ressource).

ACCUEIL, ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT

> Opérer un ciblage préalable grâce à la capitalisation de divers actions de repérage et la définition de priorités d'intervention auprès des futurs cédants ;

PARMI LES MISSIONS DU POINT INFO TRANSMISSIONS : ECOUTER, INFORMER, SENSIBILISER ET ORIENTER LES CÉDANTS POTENTIELS

> Accueillir, écouter, informer, sensibiliser et orienter les cédants potentiels : être en capacité de fournir une information complète aux cédants et de les orienter vers des spécialistes sur les problématiques de logement, droits succession, foncier, retraite, mise en relation repreneurs, etc. ;

> Apporter un appui personnalisé aux agriculteurs(rices) pour l'émergence et la formalisation de leur projet de transmission et les aider à en être les acteurs grâce à l'élaboration d'un véritable plan d'actions puis sa mise en œuvre ;

> Organiser des actions de formations proposées aux futurs cédants souhaitant bénéficier d'informations et d'expertises et réfléchir avec d'autres, à leur projet de cessation d'activités et de transmission ;

> Le cas échéant, mettre la personne en relation avec un relais territorial pour accompagner le projet ;

> Orienter les futurs cédants sans successeur vers le Répertoire Départ Installation.

ANIMATION DES PARTENARIATS

> Coordonner et capitaliser les actions des différentes politiques territoriales sur le thème de la transmission, notamment le repérage et l'accompagnement des cédants dans les dispositifs de développement local et contribuer à l'élaboration de ces actions ;

> Construire et développer les partenariats avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux spécifiques aux problématiques de la transmission pour répondre aux attentes des cédants (MSA, SAFER, DDT, CER, Banques, Notaires, Organismes économiques...) ;

> Animer le réseau d'acteurs de la transmission et mutualiser les informations provenant de tous les partenaires, favoriser les échanges d'informations et d'expériences, et grâce à ces échanges suivre le devenir des cédants.

CONTRIBUTION AU RESEAU REGIONAL ET A L'OBSERVATOIRE

> Gérer et actualiser la base cédants à l'échelle du département ;

> Contribuer à la vie du réseau régional des conseillers des Points Accueil Transmission et participer aux réunions animées par la Chambre régionale d'agriculture, qui, par ailleurs, fait le lien avec le réseau régional des Points Accueils Installation (possibilité de formations communes, synergies, ...) ;

> Réaliser un bilan annuel d'activités et le porter à connaissance auprès des partenaires locaux et régionaux de la Transmission.

LES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DU POINT ACCUEIL TRANSMISSION :

Les futurs retraités, les candidats aux départs anticipés volontaires ou contraints et les propriétaires peuvent être les bénéficiaires de ce service quel que soit leur projet de transmission : cadre ou hors cadre familial, intégration en société, transmission partielle, reconversion professionnelle...

DES MOYENS MATÉRIELS

Le réseau des conseillers Point Accueil Transmission ont mis au point divers outils et supports d'aide à la sensibilisation, à l'accompagnement et au suivi tel que Fiche contact, Plan d'action, Outil informatisé de suivi des contacts et entretiens, Plaquette de présentation...

Depuis 2013, le réseau a contribué à la mise en place du site web « transmettrenagriculture.fr », (autre déclinaison du site « deveniragriculteur.fr »), et contribue à son animation. S'adressant aussi bien aux cédants potentiels qu'aux repreneurs éventuels, ce site comporte une rubrique entièrement dédiée à la transmission. ●

© Franck Boutonnet / itemcorporate

DES RÉSULTATS...

Au cours de l'année 2014, les conseillers PAT ont conduit 625 entretiens individuels en « face à face », dans la majorité des cas sur l'exploitation des futurs cédants et 122 entretiens téléphoniques.

Quelques constats formulés à partir de ces entretiens :

- Les 2/3 des cédants potentiels reçus en entretien ont moins de 60 ans.
- Cette proportion est en augmentation régulière depuis la mise en place des PAT (2/3 avaient + de 60 ans en 2010) et correspond au public cible de leurs missions (55-60 ans, pour une cessation à partir de 62 ans).
- Le slogan « la transmission, ça se prépare » devient de plus en plus réalité !
- La cessation anticipée (< 55 ans) demeure au-dessus des 10 % des personnes reçues.
- Le rapport Individuel / Société est stable au niveau 3/4 – 1/4.
- Très forte présence des filières élevage, dont la filière lait avec 38 %.
- La volonté ou le projet de transmettre à un repreneur, hors conjoint, sont exprimés explicitement par 57 % des futurs cédants ayant eu un premier entretien au PAT. Cette proportion s'avère très variable selon les départements en 2014, allant d'à peine 30 % en Haute-Savoie, où il est prévu de transmettre au conjoint dans 15 % des situations, à près de 70 % dans la Drôme.
- Le repreneur est identifié chez 37 % des cédants rencontrés (hors conjoint).
- Le projet de transmission est indéfini dans ¼ des situations.
- Quant au nombre d'entretiens annuel, il a progressé à l'échelle de la région d'une vingtaine par an en moyenne sur les 5 ans d'existence des PAT.
- L'ensemble des activités des PAT 2014 ont permis d'orienter vers le Répertoire Département Installation (RDI) 105 agriculteurs en projet de cessation-transmission Hors du cadre familial.

L'OFFRE COMMUNE DE SERVICE TRANSMISSION

DES PRESTATIONS DÉVELOPPÉES AU NIVEAU NATIONAL

Les Chambres d'agriculture conseillent et accompagnent les agriculteurs qui souhaitent cesser leur activité. Pour améliorer et harmoniser les prestations proposées aux cédants, une offre commune de service en faveur de la transmission sera déployée en 2016 dans le réseau des Chambres d'agriculture.

Que l'on soit individuel ou en société, pour réussir la transmission de son exploitation, il est nécessaire de la préparer en amont, d'y réfléchir, d'en parler en famille et de se faire accompagner.

De nombreux acteurs conseillent aujourd'hui les agriculteurs au quotidien dans les différentes facettes de la gestion d'une exploitation : conseillers techniques, comptable, banquier, notaire... Au moment délicat de la transmission, chacun aura le souci de proposer un conseil qui optimise la partie pour laquelle il est compétent.

Dans ce paysage complexe, les Chambres d'Agriculture proposent souvent des actions de repérage des cédants et une offre de conseil autour de la transmission, en complément de leur mission de service public (faciliter la mise en relation entre cédants et repreneurs, particulièrement pour les installations hors cadre familial), et se basant sur leur connaissance du territoire et des spécificités locales. Dans une démarche d'amélioration de la lisibilité des services offerts et d'harmonisation au niveau national, un groupe de travail composé de représentants de diverses régions a été réuni afin d'évaluer l'opportunité d'élaborer une offre de service nationale qui pourrait être proposée dans tous les départements.

L'ENTRETIEN PERMET DE PRENDRE DU RECUL, D'IDENTIFIER LES BESOINS ET SOUHAITS DU CÉDANT DANS UN FUTUR PROJET DE VIE, DE PRENDRE EN COMPTE LA RÉALITÉ DE SON ENTREPRISE, MAIS AUSSI LES FREINS ET LES ÉLÉMENTS EXTÉRIEURS NON NÉGOCIABLES.

© JPC-PROD fotolia

UN ENTRETIEN POUR Y VOIR CLAIR

Le groupe a tout d'abord identifié un besoin très répandu d'accompagnement global des futurs cédants. Il s'est appuyé sur les expériences menées dans les Chambres pour proposer une offre de conseil qui accompagne l'agriculteur dans la définition de son projet de transmission : Y voir clair pour ma transmission. La méthode d'entretien permet de prendre du recul, d'identifier ses besoins et ses souhaits dans un

PAGES DÉTACHABLES

AGRICULTURE ET CLIMAT

Les agriculteurs s'engagent

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE

IDÉES REÇUES ET 10 PRATIQUES AGRICOLES BÉNÉFIQUES POUR LE CLIMAT

L'agriculture est une activité qui entretient depuis toujours des relations étroites avec le climat. Le défi du changement climatique pour l'agriculture consiste à agir à la fois sur la réduction de l'impact sur l'effet de serre et à s'adapter aux évolutions et risques d'un climat qui change. Voici quelques réponses simples et des chiffres clefs pour aider les agriculteurs à faire face aux idées reçues sur le changement climatique et les inciter à agir.

Retrouvez l'ensemble des initiatives des Chambres sur le climat sur la page COP21 :
www.chambres-agriculture.fr/cop21

Idée reçue n°1

« LE CLIMAT A TOUJOURS CHANGÉ DONC ON S'INQUIÈTE POUR RIEN »

Le climat a toujours changé, influencé par différents facteurs (activité solaire, volcanisme, etc.). Aujourd'hui, ce que l'on constate, c'est à la fois l'ampleur et la rapidité des changements observés par rapport à des variations passées.

La température moyenne mondiale a augmenté de **0,85°C** entre 1880 et 2012 (GIEC).

Idée reçue n°2

« LE CLIMAT CHANGE MAIS L'HOMME N'EN EST PAS RESPONSABLE »

Le dernier rapport du GIEC montre comment les différentes variations naturelles, comme celles de l'activité solaire ou les phénomènes Nino/Nina, peuvent expliquer les variations de températures constatées jusqu'à la moitié du XXème siècle. Mais depuis 1980, le réchauffement constaté est expli¬cable uniquement si l'on prend en compte les émissions de GES des activités humaines.

La concentration de CO2 dans l'atmosphère a augmenté de **20 %** depuis 1958 et de **40 %** depuis 1750, début de l'ère industrielle (GIEC).

Idée reçue n°3

« ON NE VA QUAND MÊME PAS EMPÊCHER NOS VACHES DE RUMINER ? »

Les vaches, comme les ovins et caprins, sont capables de digérer la cellulose, en particulier l'herbe, en ruminant. L'action des micro-organismes du rumen entraîne des émissions de méthane, que les animaux évacuent par éructation, c'est la fermentation entérique. S'il est possible de diminuer ces émissions avec différentes techniques (lipides dans la ration, génétique, etc.), on estime qu'une réduction de 30 % est un maximum pour le bon fonctionnement biologique du rumen. Par ailleurs, il est possible de réduire plus globalement les émissions de GES au kg de lait ou de viande produite, en travaillant sur l'efficience des intrants ou la gestion des effluents.

En moyenne, une vache laitière émet par fermentation entérique environ **120 kg** de CH4/an et une vache allaitante environ **80 kg** de CH4/an (INRA, IDELE).

Idée reçue n°4

« L'AGRICULTURE S'ADAPTERA NATURELLEMENT AU CLIMAT DE DEMAIN »

Les agriculteurs ont depuis toujours su adapter leurs productions aux évolutions du climat. Le chan¬gement climatique est néanmoins une nouvelle donne car il touche plusieurs facteurs climatiques (température, eau, CO2 etc.), il accentue la variabilité et les aléas et modifie les écosystèmes (polli¬nisateurs, parasites, etc.). Il faut donc dès maintenant anticiper les impacts et trouver des solutions pour s'adapter.

La stagnation des rendements en blé tendre en France depuis le milieu des années 90 est imputable pour moitié au changement climatique (INRA).

Idée reçue n°5

« DIRE QU'ON PEUT PRÉVOIR LE CLIMAT DE 2050 ALORS QUE LA MÉTÉO N'EST PAS SÛRE À 10 JOURS, ÇA N'A PAS DE SENS »

La météorologie et la climatologie sont deux sciences différentes. La météorologie s'occupe des va¬leurs instantanées et prévisions proches alors que la climatologie étudie les moyennes sur du temps long (en général 30 ans). Si la météo regarde uniquement l'atmosphère, le climat intègre tous les flux d'énergie (soleil, effet de serre, océans, végétation, etc.). La modélisation climatique est donc complexe, avec inéluctablement certaines incertitudes, mais elle permet d'identifier clairement des tendances sur le long terme.

138 modélisations issues de **42** modèles climatiques ont été analysées dans le dernier rapport du GIEC.

Idée reçue n°6

« L'IMPACT DE L'AGRICULTURE SUR L'EFFET DE SERRE, C'EST RIEN COMPARÉ AU PÉTROLE OU À L'INDUSTRIE »

L'agriculture représente 12 % des émissions de GES au niveau mondial, dont 90 % par le CH4 (rumi¬nants, riz) et le N2O (engrais, effluents). Avec la déforestation et l'usage des sols, la part du secteur des terres (agriculture + agroforesterie) s'élève à 24 %. L'industrie représente 31 % et l'utilisation du pétrole 22 % des émissions mondiales. L'agriculture n'est donc pas le principal moteur de l'effet de serre anthropique, qui reste la consommation d'énergie fossile (65 % du total). Cependant, elle y contribue.

En France, les émissions de GES de l'agriculture représentent **100** millions de tonnes équivalent CO2, soit 20 % du total national. Elles ont diminué de 10 % en 20 ans (CITEPA).

Idée reçue n°7

« LE BILAN DE L'AGRICULTURE EST FAUSSÉ CAR ON NE PREND PAS EN COMPTE LE STOCKAGE DE CARBONE »

Les inventaires de GES répondent à des règles définies aux niveaux international et national sur les périmètres et méthodes. Actuellement, le secteur « agriculture » ne comprend que les émissions (principalement élevage et fertilisation). Le stockage de carbone dans les sols agricoles est compté avec la forêt dans le secteur « Utlisations des terres, leurs Changements et la Forêt» (UTCF). Par ailleurs, l'utilisation de biomasse par les autres secteurs (matériaux, énergies, chimie, etc.) leur per¬met de limiter leurs émissions. Enfin, les méthodes de comptabilisation évoluent avec la recherche scientifique. Le bilan de l'agriculture sur l'effet de serre est donc à manier avec précaution.

Selon les méthodes de comptabilisation, l'agriculture française pourrait réduire ses émissions de GES de **10 %** à plus de **30 %** d'ici 2030 (INRA, CGAAER).

CONTRIBUTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une feuille de route pour avancer d'ici à 2020

Les Chambres d'agriculture réaffirment leur engagement pour relever les défis de la transition énergétique et climatique avec une feuille de route baptisée « Energie Climat 2020 ». Cette feuille de route définit les orientations prioritaires et les cibles à atteindre à horizon 2020 ainsi que les modalités de sa déclinaison à l'échelle régionale, qui a d'ores et déjà débuté.

Pour en savoir plus, téléchargez le document : www.chambres-agriculture.fr/cop21

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉNERGIE ET DES GES

Unités d'énergie finale

1000 kWh (kilowatt-heure) = 3 600 MJ (Méga Joule) = 0,086 tep (tonne équivalent pétrole) = 100 EQF (litre équivalent fioul)

Se représenter 1 Mtep (million de tep) ou 11,6 TWh (milliard de kilowatt-heure)

= consommation annuelle de 1,7 million de ménages
= production annuelle d'un réacteur nucléaire
= production annuelle de 2 900 éoliennes
= combustion de 19 millions de tonnes de bois

Durée de vie et pouvoir de réchauffement des Gaz à Effet de Serre (GES) – GIEC 2007

CO2 = 100 ans = 1 equivalent (eq.) CO2
CH4 = 12 ans = 25 eq. CO2
N2O = 114 ans = 298 eq. CO2

AGRICULTURE ET CLIMAT

10 PRATIQUES AGRICOLES BÉNÉFIQUES POUR LE CLIMAT

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST UN ENJEU MAJEUR POUR L'AGRICULTURE.

L'agriculture en subit déjà les effets et, comme toutes les activités humaines, y contribue dans une certaine mesure. Pourtant l'agriculture est avant tout une part de la solution : elle est à la fois capable de réduire ses émissions, d'accroître le stockage de carbone et de produire des matériaux et énergies renouvelables. Parfois même sans le savoir, les agriculteurs agissent au quotidien face au changement climatique via leurs pratiques d'élevage et de cultures. Nous avons identifié 10 pratiques agricoles ayant des effets bénéfiques pour atténuer l'effet de serre.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Périmètre : toutes productions, en particulier élevage et serres

Maturité technique : bonne, nombreuses références existantes

Gain potentiel GES : 1,9 million t eq. CO2/an en 2030

Rentabilité : bonne même si certains investissements sont élevés (TRI < 8 ans dans la plupart des actions)

Temps associé : limité, surtout en amont dans la phase de montage du projet

Accompagnement de la Chambre d'agriculture : mise à disposition de références sur les consommations et économies d'énergie, réalisation d'un diagnostic énergie-GES (par exemple Dia'terre®), aide dans le choix des équipements et sur les dispositifs d'aides disponibles, formations et conseils personnalisés pour la production d'énergies renouvelables.

COUVERTS EN INTERCULTURE

Périmètre : toutes productions

Maturité technique : bonne, nombreuses références existantes

Gain potentiel GES : 1,1 million t eq. CO2/an en 2030

Rentabilité : faible sur le court terme (surcoût semences, mécanisation) mais hausse de la fertilité des sols à long terme

Temps associé : modéré mais un possible pic de travail estival pour l'implantation en fonction des conditions climatiques

Accompagnement de la Chambre d'agriculture : mise à disposition de références, engagement avec la recherche et des groupes d'agriculteurs sur la construction de systèmes de cultures innovants (semis sous couvert, cultures associés, semis direct, etc.), où la couverture des sols est un enjeu fort, formations, visites, guides, conseils personnalisés.

HAIES BOCAGÈRES

Périmètre : toutes productions, en particulier élevage bovin

Maturité technique : bonne, nombreuses références existantes

Gain potentiel GES : 1,3 million t eq. CO2/an en 2030

Rentabilité : en « bois énergie » à considérer sur le long terme et en comparaison avec un entretien sans valorisation

Temps associé : modéré mais important à l'implantation puis facilité par une gestion collective pour la récolte et l'entretien

Accompagnement de la Chambre d'agriculture : mise en place de plans de gestion et recherche de débouchés pour le bois (énergie, paillage, etc.), structuration de filières collectives de valorisation de la haie à l'image des SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) « Bois Bocage Energie », mise en place d'une certification de la gestion durable du bois issu des haies avec des labels types PEFC.

FERTILISATION ÉQUILIBRÉE

Périmètre : grandes cultures et prairies

Maturité technique : bonne, nombreuses références existantes

Gain potentiel GES : 2,6 millions t eq. CO2/an en 2030

Rentabilité : bonne, avec un gain lié notamment à la diminution de l'achat d'engrais

Temps associé : peu d'impact, mais l'utilisation d'azote organique plu¬tôt que minéral s'avère plus contraignante

Accompagnement de la Chambre d'agriculture : réalisation du plan prévisionnel de fumure et du bilan de fertilisation, valorisation agronomique des effluents d'élevage, mise à disposition de guides de calcul de la dose d'azote prévisionnelle adaptés aux spécificités lo¬cales (notamment lorsque le territoire est classé en zone vulnérable), proposition des services Mes p@rcelles et Mes dron'im@ges permettant de faciliter le pilotage de la fertilisation des cultures.

AGROFORESTERIE

Périmètre : tous types de productions

Maturité technique : moyenne en général, bonne pour les systèmes agro-forestiers traditionnels (prés-vergers) et les parcours volailles

Gain potentiel GES : 1,5 millions t eq. CO2/an en 2030

Rentabilité : bonne pour les systèmes traditionnels (prés-vergers) et les parcours volailles, moyenne sinon

Temps associé : assez important, notamment à l'implantation. Peut être réduit par une gestion collective

Accompagnement de la Chambre d'agriculture : construction des projets individuels et collectifs, de leur conception initiale à l'entretien des arbres et à la valorisation en bois d'œuvre et bois énergie, formations, création de réseaux de parcelles de références.

COUVERTURE DE FOSSE

SOUPLE, RIGIDE OU CROÛTE NATURELLE

Périmètre : élevage, en particulier porcins et bovins lait

Maturité technique : bonne, références en construction pour les couvertures avec récupération du biogaz

Gain potentiel : identifié sur NH3, voire CH4 avec croûte naturelle ou couverture avec récupération du biogaz

Rentabilité : limitée, suivant la taille de la fosse, les conditions pluvio¬métriques et d'épandage

Temps associé : faible

Accompagnement de la Chambre d'agriculture : élaboration et diffusion de références sur les options technologiques et les conditions de mise en oeuvre, étude technico-économique sur les différentes couvertires et modalités d'épandage, orientation sur les aides disponibles

LÉGUMINEUSES

Périmètre : grandes cultures ou prairies

Maturité technique : relativement bonne, une marge de progrès rela¬tive aux itinéraires techniques est encore possible

Gain potentiel GES : 1,4 millions t eq. CO2/an en 2030

Rentabilité : variable en raison d'une réduction des intrants ainsi que des marges à la culture souvent plus faibles

Temps associé : relativement faible malgré une modification impor¬tante du système

Accompagnement de la Chambre d'agriculture : mise à disposition de références techniques et économiques, mise en place et le suivi de ce type de cultures par des actions d'information et de conseil au quotidien, en particulier en matière de proposition et d'optimisation de pratiques culturales et d'itinéraires techniques.

PRAIRIES

Périmètre : élevage de ruminants, en particulier bovins

Maturité technique : bonne, nombreuses références et groupes d'échanges

Gain potentiel GES : 2.5 millions t eq. CO2/an d'ici 2030

Rentabilité : intéressante, une bonne valorisation des prairies assure souvent une meilleure situation économique

Temps associé : important, la gestion du pâturage et/ou fauchage demande de l'observation et de la réactivité

Accompagnement de la Chambre d'agriculture : réalisation des diagnostics et références sur la conduite technique des prairies, mise en place d'outils et repères pour le suivi de la pousse de l'herbe, conseils sur la gestion du pâturage et la place de l'herbe dans l'alimentation de son troupeau, conseils sur les aides existantes et les cahiers des charges pour les Mesures Agro-Environne¬mentales (MAEc).

AJUSTEMENT DES RATIONS DES ANIMAUX

Périmètre : élevage, en particulier bovins et porcins

Maturité technique : bonne, nombreuses références existantes

Gain potentiel GES : 0,7 million t eq. CO2/an en 2030

Rentabilité : bonne, avec baisse du coût alimentaire pour des performances techniques maintenues

Temps associé : peu d'impact, suivi/observation à renforcer et éven¬tuelle formation et/ou appui conseil

Accompagnement de la Chambre d'agriculture : formations, conseils personnalisés (analyse de la valeur des fourrages, calcul de la ration, suivi pratique en lien avec les performances du troupeau et calcul de son coût alimentaire, achat des matières premières -Mes M@rchés, production des aliments à la ferme).

MÉTHANISATION

Périmètre : toutes productions, en particulier d'élevage

Maturité technique : moyenne

Gain GES : 5,8 millions t eq. CO2/an en 2030

Rentabilité : à surveiller, activité avec des risques techniques et financiers (temps de retour entre 8 et 15 ans)

Temps associé : important (1h à 4h/j), implication nécessaire dans la phase de montage du projet

Accompagnement de la Chambre d'agriculture : formations, réalisation d'un pré-diagnostic, étude de gisement, étude de faisabilité, analyse des potentiels méthanogènes des substrats et étude des risques sanitaires, dossier de consultation des bureaux d'étude et constructeurs, dossiers administratifs (ICPE, permis de construire, plan d'épandage, subventions...).

LE CONSEILLER TRANSMISSION REMET AU FUTUR CÉDANT UN COMPTE-RENDU QUI LUI PERMET DE SE PROJETER DANS L'AVENIR, D'ABONDER LE REGISTRE DÉPARTEMENTAL D'INSTALLATION AVEC UNE OFFRE DE QUALITÉ.

futur projet de vie, de prendre en compte la réalité de son entreprise, mais aussi les freins et les éléments extérieurs non négociables et d'établir un plan d'action pour les années à venir. Le conseiller est le garant de la méthode et le pivot vers lequel l'agriculteur pourra revenir pour faire le point sur la mise en œuvre de son plan d'action et le faire évoluer si besoin.

UNE ÉTUDE POUR MIEUX TRANSMETTRE

Lorsqu'un agriculteur a en tête son projet, la transmission est loin d'être concrétisée. L'une des principales difficultés identifiées par le groupe de travail est la possibilité de trouver un repreneur s'il n'y en a pas dans le cadre familial. Actuellement, de nombreux conseillers réalisent un audit transmission, celui-ci regroupant sous le même nom des prestations très différentes d'un département à l'autre et inscrivent une offre de transmission dans le Répertoire Départ-Installation. Cependant, les offres ne correspondent souvent pas aux souhaits ni aux moyens des candidats. Le travail effectué par le groupe national vise à proposer une prestation qui permette de formuler des offres qualifiées en cohérence avec la réalité du marché.

Pour cela, le groupe de travail a identifié le contenu minimal de l'étude et une méthode de réalisation qui permet d'atteindre les objectifs visés :

A partir d'une visite sur l'exploitation, et en se basant sur le projet personnel de l'agriculteur, le conseiller détermine avec son client.

> Ce qu'il veut transmettre (diagnostic transmission de l'exploitation)
> Selon quelles modalités
> A quel prix

© Contrastwerkstatt fotolia

Des conseillers spécialisés peuvent être sollicités pour expertiser certains points qui le nécessitent en fonction de la taille ou de la complexité du projet (évaluation de la valeur de l'exploitation, des bâtiments, juriste...).

Le conseiller transmission remet au futur cédant un compte-rendu qui lui permet de se projeter dans l'avenir, d'abonder le RDI avec une offre de qualité pouvant prétendre à attirer des candidats, mais aussi de communiquer de façon professionnelle sur son projet, notamment auprès d'un candidat potentiel qui pourra préparer son projet d'installation à partir de données concrètes et fiables. Ce document pourra servir de base à la négociation entre cédant et repreneur. ●

EN PROJET

Le travail d'harmonisation des méthodes qui a été fait sur l'audit à destination du RDI pourra servir de base pour d'autres formes de conseil vers des exploitations transmises dans le cadre familial et pour lesquelles le projet d'installation se trouve directement lié au projet de transmission.

Partie intégrante du projet Offre Commune de Service, les prestations transmission seront mobilisables par les Chambres d'agriculture qui le souhaitent et les conseillers concernés pourront suivre des formations spécifiques afin de maîtriser les contenus techniques mais aussi de gérer la relation avec leurs clients (prospection, vente, suivi client...).

Hélène PORTES
Chambres d'agriculture France
Direction Entreprises et conseil

LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION

UN DISPOSITIF OPTIMAL DE MISE EN RELATION

Le Répertoire Départ Installation (RDI) est mis en place dans tous les départements par les Chambres d'agriculture. Il a pour objectif de favoriser la transmission des exploitations agricoles en mettant en relation les porteurs de projet à l'installation individuelle ou collective et les exploitants désireux de trouver un repreneur ou un associé.

LES TROIS ÉTAPES CLÉ

3 étapes pour vous aider dans votre projet de transmission :

1 J'élabore l'offre avec mon conseiller : description de l'exploitation, date et mode de cession, type de production, statut juridique, localisation, profil de l'associé, etc. Je suis effectivement inscrit dès que me dossier est validé

2 Le conseiller publie l'offre de manière anonyme selon les modalités convenues. Il est l'unique interlocuteur pour les porteurs de projets intéressés par l'offre.

3 Le conseiller met en relation les différentes parties en organisant une rencontre, à laquelle il peut participer.

Un outil clé pour le RDI :
www.reperstoireinstallation.com

Cet outil est en cours de modernisation (mais reste toujours accessible en ligne).

La vie du site repertoireinstallation.com

20 offres publiées par semaines

1 154 784 Nombre total de consultation des offres au 1er semestre 2015

2 109 offres sur le site

1 640 Nombre moyen de consultations par offre

LE RÉPERTOIRE INSTALLATION TRANSMISSION

TRANSMETTRE OU REPRENDRE DANS DE BONNES CONDITIONS

Le réseau installation transmission des Chambres d'agriculture en partenariat avec Jeunes agriculteurs a organisé le 15 octobre dernier un voyage de presse en Saône et Loire pour rendre compte devant plusieurs journalistes agricoles de l'engagement des Chambres d'agriculture, des Jeunes agriculteurs, de l'administration et de plusieurs partenaires Région, banques, MSA, SAFER, CER... dans le dispositif et les moyens mis en oeuvre pour favoriser une bonne transmission des exploitations.

Parmi les exemples présentés lors de cette journée de transmission assistée, figurait le cas du cédant Jacky Tillier éleveur de 80 vaches charolaises sur une SAU de 90 ha sans successeur familial. Son repreneur le jeune Joffrey Beaudot, fils d'agriculteur souhaitant prendre la succession sur l'intégralité des terres et des bâtiments et se reconvertir en agriculture biologique;

Jacky TILLIER

« *Ma crainte était que les terres que je travaillais ne finissent morcelées pour le compte de différents agrandissements et que personne ne soit intéressé par les bâtiments. Ma famille y était par ailleurs installée depuis 1928 et sentimentalement cela m'aurait fait de la peine de la voir disparaître. J'ai contacté les responsables du Registre départ installation à la Chambre d'agriculture dès que j'ai su que je pouvais partir à la retraite. J'ai ensuite été invité à une journée de rencontre collective « cédant-repreneur » où j'ai rencontré mon successeur Jeoffrey qui recherchait une ferme correspondant à celle que je voulais céder. Il est donc venu visiter l'exploitation. Ses parents sont agriculteurs dans le coin, il a les pleines capacités pour mener son projet, mon exploitation est viable, je suis donc pleinement confiant pour la suite. Les comptes d'exploitation ont été transmis à la Chambre qui a réalisé un audit disgnostic, ce qui a contribué à ce que lui même soit rassuré.* »

Jeoffrey BEAUDOT

« *Dès la fin de mes études, j'ai voulu m'installer très rapidement. Mon projet était de trouver une exploitation pas trop éloignée de celle de mes parents pour créer avec eux un GAEC familial et y apporter une activité complémentaire correspondant à mes souhaits le développement d'un élevage bovin allaitant, d'un atelier ovin en agriculture biologique et l'élevage de quelques chevaux de sport. Dans un premier temps, j'ai effectué une démarche personnelle en allant voir des agriculteurs cédants par moi-même. Mais le dialogue n'est pas toujours très facile et je me trouvais également souvent assez mal à l'aise de peur d'être trop indiscret ou de les vexer. Les journées cédants repreneurs m'ont ainsi grandement facilité les choses. La Chambre m'a beaucoup aidé dans les discussions concernant la situation économique de l'exploitation, les termes et les conditions de la reprise. J'ai pu ainsi prendre mon envol le 11 novembre dernier dans les meilleures conditions.* » ●

© Gwenola Briant

L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION EN BOURGOGNE

3 135
exploitants âgés de 57 à 61 ans en Bourgogne

168
agriculteurs ont bénéficié d'un accompagnement individuel pour préparer leur transmission.

251
agriculteurs en recherche de repreneur ont participé aux 15 actions collectives organisées par les Chambres d'agriculture et leurs partenaires.

VISIONNEZ LES DIFFÉRENTS INTERVIEWS ET TÉMOIGNAGE DE CE VOYAGE DE PRESSE SUR :

Propos recueillis par
Gwenola Briant, Victor Siméon
Chambres d'agriculture France, direction Communication.

UN NOUVEAU DISPOSITIF

LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Céder son exploitation à un jeune agriculteur, c'est pérenniser son outil créé depuis des décennies. Transmettre ses savoir-faire, ses connaissances, c'est donner un gage de réussite au projet d'installation.

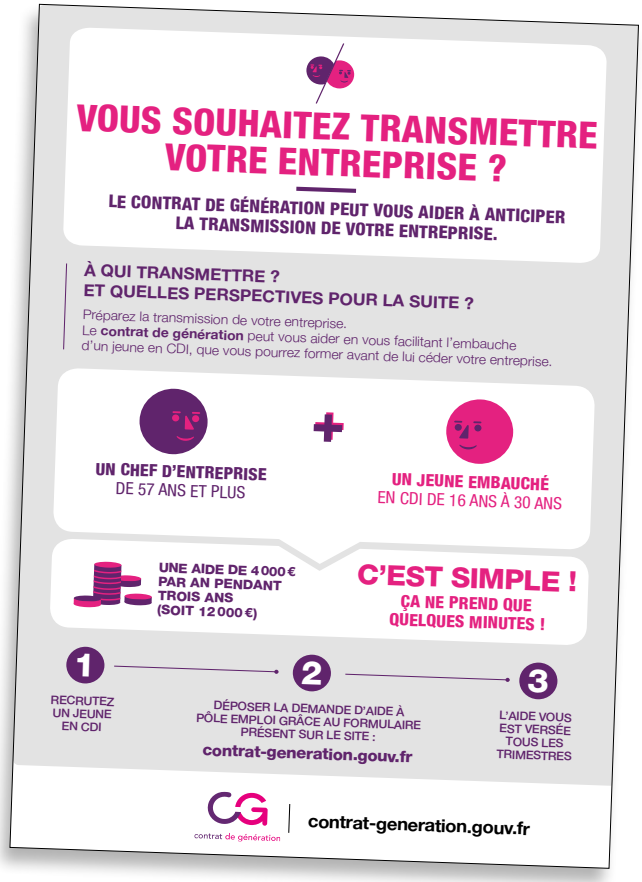

AIDES ET CONDITIONS DU CONTRAT DE GÉNÉRATION

Le contrat de génération est une aide financière accordée aux entreprises lorsque le chef d'exploitation, âgé d'au moins 57 ans, embauche un salarié en CDI ou un stagiaire (hors cadre familial) de moins de 30 ans en vue de lui transmettre son exploitation. L'aide est mobilisable également pour remplacer un salarié âgé de plus de 57 ans (par l'embauche d'un salarié de moins de 26 ans en CDI). Le montant de l'aide est de 4000 €/ an pendant 3 ans, 2000 €/ an pour un stagiaire.

Son application, pour le remplacement des chefs d'exploitation, peut correspondre à plusieurs situations bien connues :

> pour les agriculteurs en couple, où l'un des deux est plus jeune, pour qui l'embauche du futur repreneur, en tant que salarié permet de maintenir l'outil en pleine production, de transmettre le savoir faire, de donner le temps au repreneur de se former ;

> pour les remplacements d'associés dans les sociétés existantes où là, il est souvent admis qu'une période de 12 mois est insuffisante pour mener à bien le projet et évaluer la faisabilité de s'associer sur le plan humain. Sur une période plus longue, grâce au contrat de génération, le jeune aura plus de recul et pourra mieux préparer son installation sur le plan humain, organisationnel, technique, juridique et administratif.

> les cas où les agriculteurs sont moins disponibles (autre engagement, souhait de lever le pied ou problèmes de santé), là aussi ce contrat permet le partage de la conduite de l'exploitation sur 3 ans avant la transmission.

LE CONTRAT DE GÉNÉRATION PERMET UNE TRANSITION PLUS LONGUE S'ÉCHELONNANT SUR 3 ANS ENTRE CÉDANT ET REPRENEUR.

© sepy fotolia

L'entreprise peut bénéficier d'un appui conseil pour donner toutes les chances de réussite à la transmission, voir auprès de votre Chambre d'agriculture.

Gaël DAVID
Chambres d'agriculture France

Odile LESAULE
Chambres d'agriculture Normandie

AGRESTE, LES DOSSIERS CONSACRÉS À LA TRANSMISSION

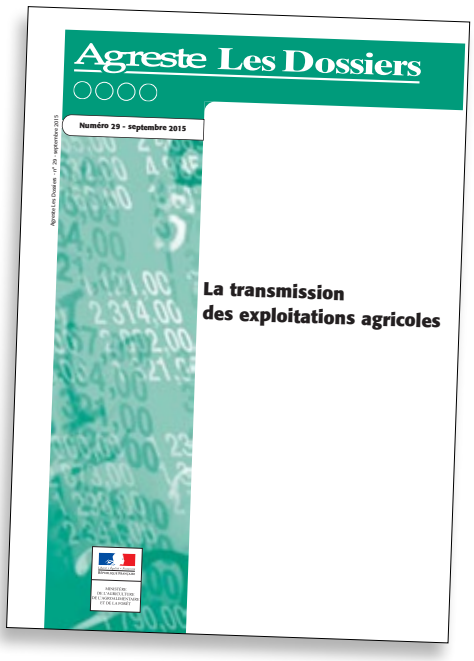

La publication du ministère de l'Agriculture, Agreste, les dossiers n°29 du mois de septembre 2015 est consacrée à la transmission des exploitations agricoles.

« Si à l'échelle d'une exploitation agricole la succession se vit comme une transmission de terres, d'activités, voire de savoir-faire, à l'échelle du territoire, le phénomène successoral peut également conduire à des évolutions de la physionomie de l'agriculture. Sur le plan structurel, la taille des exploitations, leur nombre ou même leur statut juridique peuvent changer à l'occasion des reprises ; les pratiques agricoles peuvent, elles aussi, évoluer lors du passage d'une génération d'agriculteurs à une autre. »

PLUS DE 120 000 CHEFS D'EXPLOITATION, EXPLOITANT UN QUART DES TERRES CULTIVABLES DE LA MÉTROPOLE, SOIT 6,8 MILLIONS D'HECTARES DE SAU DÉPASSERONT L'ÂGE MINIMAL DE DÉPART À LA RETRAITE EN 2017.

A la suite de la réforme des retraites de 2010, l'âge minimal légal de départ à la retraite sera porté à 62 ans à partir de 2017. En 2010, plus de 120 000 chefs d'exploitation, exploitant un quart des terres cultivables de la métropole, soit 6,8 millions d'hectares de SAU, avaient 55 ans ou plus sans être retraités. Ces chefs atteindront ou dépasseront l'âge minimal de départ à la retraite en 2017 et leurs terres seront alors potentiellement transmissibles.

En analysant le suivi sur 7 ans d'un échantillon d'exploitations, cette étude présente divers éléments utiles pour mieux percevoir les enjeux que représenteront ces départs avec trois entrées :

> devenir des exploitations agricoles ;
> profil des exploitations et des exploitants potentiellement concernés par la transmission à l'horizon 2017 ;
> comment les exploitants de 55 et plus en 2010 envisagent-ils leur succession ?

Une étude riche mais d'une lecture exigeante.

PUBLICATION CONSULTABLE EN LIGNE OU POUVANT ÊTRE COMMANDÉE SUR AGRESTE.AGRICULTURE.GOUV.FR

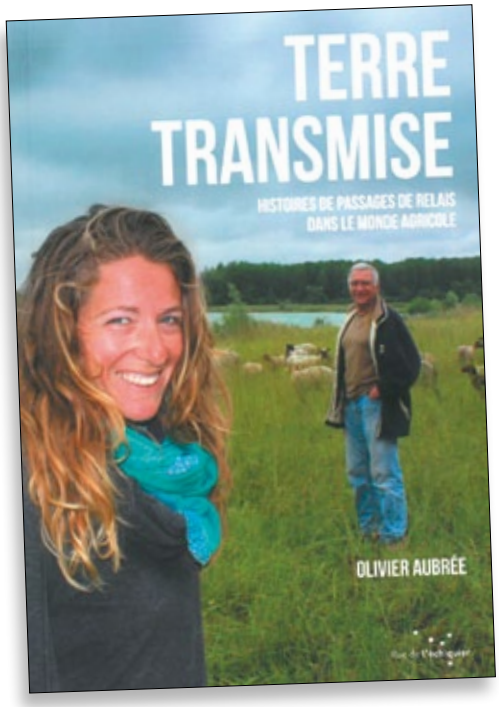

TERRE TRANSMISE

La transmission d'une exploitation agricole n'est pas qu'une banale affaire de sous. Il y a une rencontre humaine, une confrontation de projets, un choc de personnalités... et bien sûr les aspects très concrets : accès au foncier, prix de la reprise, endettement du jeune. Le journaliste Olivier Aubrée réussit à évoquer cette complexité à travers huit portraits. Huit « histoire de passages de relais » dit le sous-titre. Le procédé est surprenant et plaisant. Le journaliste présente le processus de chaque transmission à hauteur d'homme, en nombreuses scènes dans lesquelles il décrit une étape, une discussion, une anecdote. Et oui, c'est ça aussi la transmission. Il y a de l'humain. Il faut une forte volonté du cédant, il faut aussi que chacun confronte ses aspirations. Mais cela ne suffit pas. Habilement Olivier Aubrée nous explique alors, au fil des portraits, les dispositifs qui peuvent aider : l'aide au bail du PIDIL, les conventions de mise à disposition de la SAFER, l'accompagnement de la chambre d'agriculture, un espace-test agricole. On découvre, on apprend, on comprend beaucoup de choses tout en étant pris dans le récit : on veut savoir comment avance le projet !

EDITIONS RUE DE L'ÉCHIQUIER
www.ruedelechiquier.net

Save the date

Agriculture & Capital

Conférence • 1er décembre 2015

Chambres d'agriculture France
9 avenue George V
75008 Paris

Quels partenaires pour le développement du capital des exploitations ?

Matinée

9h50 > De l'exploitation à la firme : les formes multiples du capital dans l'agriculture française

10h20 > Installation, investissement, transmission : trois rendez-vous financiers pour les exploitations agricoles.

11h40 > Ce que transmettre veut dire

BUFFET À 12H30

Après-midi

13h55 > Agriculture et finance

15h45 > Rôle et impact des politiques publiques sur les structures des exploitations agricoles et la gestion de leur capital

Inscription obligatoire
48€ TTC
BUFFET COMPRIS

Contacts
Chambres d'agriculture France
Hafida FATAH
01 53 57 10 96
hafida.fatah@apca.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble des informations sur la conférence
www.chambres-agriculture.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE

Avec la participation de François Purseigle (ENSAT, Toulouse), Didier Caraes (APCA), Catherine Elie (Institut Supérieur des métiers), Hervé Thiboult (Chambre d'agriculture régionale de Bretagne, Céline Bessière (Université de Paris-Dauphine), Dominique Plihon (Université Paris XIII), Laurent Piet (INRA), Guy Vasseur (APCA), Claude Cochonneau (APCA)

BRÉSIL

LES AMBITIONS D'UN GÉANT AGRICOLE ENTRAVÉES PAR LA RÉCESSION ÉCONOMIQUE

Dans leurs dernières projections 2015-2024, la FAO et l'OCDE consacrent un chapitre important aux perspectives de l'agriculture brésilienne. Les tendances antérieures de cette nation émergente en matière d'agriculture et de biens alimentaires sont confirmées. Il s'agit d'une puissance agricole en gestation, tournée vers la conquête des marchés. Sauf que le Brésil connaît une récession importante, pouvant contrecarrer ses ambitions agricoles.

Lorsque l'on se penche sur l'état présent des marchés internationaux de produits agricoles et alimentaires, le Brésil apparaît en pleine lumière. Il s'agit non seulement d'un des grands producteurs mondiaux de biens destinés à l'alimentation humaine, animale et à l'énergie, mais aussi l'un des tout premiers exportateurs. De plus, la progression de ce pays dans ces différents domaines a été, somme toute, relativement rapide, puisque sa conquête des marchés et son accumulation d'excédents commerciaux en produits agricoles et alimentaires remonte en gros à une vingtaine d'années. L'affirmation du Brésil et de ses firmes multinationales de l'agroalimentaire dans l'économie mondiale a bouleversé la hiérarchie des nations agricoles et des industries de la transformation (IAA). L'exercice réalisé conjointement par la FAO et l'OCDE au sujet des perspectives relatives à ce pays apporte un éclairage permettant d'évaluer ses forces et ses faiblesses.

UN SECTEUR DÉCISIF POUR L'ÉCONOMIE DU BRÉSIL

En l'espace de vingt ans, le Brésil a réalisé des prouesses économiques qui lui ont permis, non seulement de se hisser au rang de puissance émergente mais, surtout, d'augmenter le revenu par habitant et, par voie de conséquence, de réduire la pauvreté. Ce pays figure aujourd'hui dans la catégorie des « pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure » selon la Banque Mondiale. La part de la population totale vivant avec moins de deux dollars par jour est ainsi passée de près de 16 % il y a encore une décennie à moins de 7 % en 2013. Dans ce processus, les poches de malnutrition qui ont longtemps caractérisé le Brésil se sont réduites.

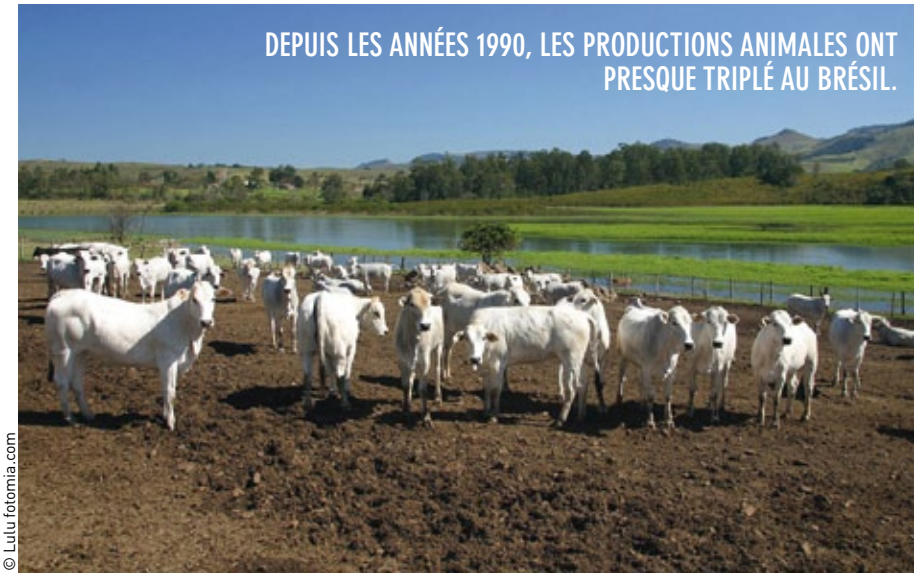

DEPUIS LES ANNÉES 1990, LES PRODUCTIONS ANIMALES ONT PRESQUE TRIPLÉ AU BRÉSIL.

© Lulu fotomia.com

L'un des fondements de cette réussite réside dans la volonté affichée par les gouvernements successifs de faire de l'agriculture et des IAA l'un des fers de lance de l'économie brésilienne, au travers du prisme des exportations. Celles-ci pesaient en 2013 36 % des exportations totales. Au regard de la faible croissance des importations, le Brésil dégage et accumule depuis de nombreuses années des excédents commerciaux agroalimentaires, faisant de lui le troisième exportateur mondial, au point d'être en position de force dans les négociations commerciales à l'Organisation Mondiale du Commerce (figures 1 et 2). Le secteur agricole français en sait quelque chose, puisque la part du Brésil dans les exportations mondiales de produits agricoles a dépassé celle de la France. Le secteur agricole est d'autant plus important pour l'économie brésilienne qu'il ne draine pas moins de 13 % de la population active. Par extension, l'agrofourniture, les IAA et le commerce de détail contribuent pour plus de 16 % au Produit Intérieur Brut, et pour 18 % à l'emploi. Par rapport au début des années 1990, la production agricole a plus que doublé, et, dans cet ensemble, le point fort du Brésil, à savoir les productions animales, ont triplé.

Le Brésil est parti à la conquête des marchés mondiaux dès le lendemain des Accords de Marrakech signés

en 1994. Les exportations brésiliennes de produits agricoles et alimentaires ont bénéficié de la dynamique de la demande mondiale, et singulièrement de celle émanant de la Chine et des pays du Moyen-Orient. Soja, viande bovine, volailles, café, jus d'orange, sucre, éthanol, autant d'avantages comparatifs que s'est construit ce pays pour figurer au rang des grandes puissances agricoles. Ses exportations agroalimentaires représentent aujourd'hui près de 9 % du total mondial, contre moitié moins en 1990. De telles performances n'empêchent guère le Brésil d'être un importateur important (plus de 11 milliards de dollars d'importations en 2013), notamment de blé, d'huile d'olive, de produits laitiers.

Certaines exportations ont toutefois été orientées à la baisse ces dernières années, en particulier dans le secteur de la viande bovine. Ce recul des exportations de viande bovine s'explique par l'agglomération de facteurs sanitaires, plaçant les produits sous embargo, monétaires avec l'appréciation de la devise nationale, le Real, puis en raison de la hausse de la consommation intérieure de viande.

Exportateurs de produits alimentaires

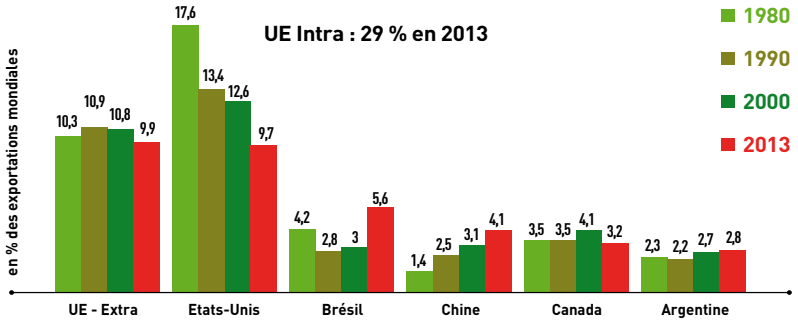

1012 - Chambres d'Agriculture-Études économiques — source : OMC

Commerce extérieur du Brésil en agroalimentaire

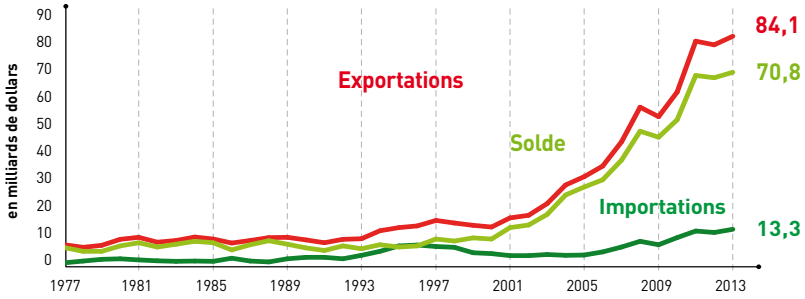

1203 - Chambres d'Agriculture-Études économiques — source : COPII - CHELEM

DES PERSPECTIVES FAVORABLES MAIS INCERTAINES[1]

L'exercice de projections agricoles 2024 réalisé sur le Brésil par la FAO et l'OCDE intervient au moment même où cette économie vient d'entrer en récession (figure 3). Le décrochage du PIB brésilien s'enclenche en 2010, sans que l'Etat n'ait été en mesure de le juguler. Les deux institutions internationales indiquent que, en dépit de cette contraction du PIB, elle ne remet pas fondamentalement en cause l'orientation favorable de l'agriculture brésilienne dans la décennie à venir. Sous l'impulsion de rendements positifs et d'une extension des surfaces agricoles (+ 20 % par rapport à la période 2012-2014), les grandes productions végétales (coton, canne à sucre, oléagineux) devraient continuer à croître, assorties d'une certaine stagnation des prix.

Dans cet ensemble, le soja serait tendanciellement la culture la plus rémunératrice pour les producteurs, du fait de la croissance attendue des exportations. Selon la FAO et l'OCDE, ces exportations de soja devraient rapporter pas moins de 23 milliards de dollars en 2024. De même, dans le domaine du coton, le Brésil intégrerait la catégorie des principaux exportateurs mondiaux, la part de la production exportée devant se situer aux alentours de 63 %.

L'expansion des productions animales (viande bovine, de volaille, mais aussi porcine) apparaît solide sur les dix prochaines années. Une pluralité de facteurs le laisse entendre selon la FAO et l'OCDE. Faible coût de l'aliment du bétail, progrès de la génétique, bonne orientation des demandes domestique et internationale, maîtrise de la parité monétaire face au dollar, autant de paramètres conduisant les deux institutions à faire du Brésil à l'horizon 2024 le grand acteur sur les marchés mondiaux des viandes. A elle seule, la viande de volaille représenterait près de la moitié de cette croissance de la production de produits carnés.

La progression attendue des productions agricoles du Brésil s'inscrit dans des dispositifs de politique agricole qui, du fait de la position agressive de cette économie à l'OMC, à de quoi surprendre l'observateur. En 2014, près de 3 milliards de dollars furent affectés aux agriculteurs, sous forme de prix de soutien, d'achats publics et de préservation des stocks publics. A ces outils s'ajoutent une politique monétaire très favorable aux agriculteurs, au travers des crédits bancaires se distinguant par des taux d'intérêt très favorables et de mécanismes de rééchelonnement des dettes adaptés aux trésoreries des exploitations agricoles.

La progression attendue des productions et des exportations brésiliennes reste toutefois suspendue à la durée et à l'ampleur de la crise économique qui secoue ce pays depuis près d'un an, sans parler des turbulences politiques qui la caractérisent depuis le début de l'année 2015. Les exportations brésiliennes de produits agricoles ont été jusqu'en 2014 tirées par le dynamisme de la croissance chinoise, considérée comme l'un des grands consommateurs mondiaux de produits de base (tableau 1).

1 Pour tous les détails sur ces projections relatives au cas du Brésil, se reporter à OCDE-FAO (2015), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2015-2024, Paris.

Taux de croissance du PIB brésilien en volume

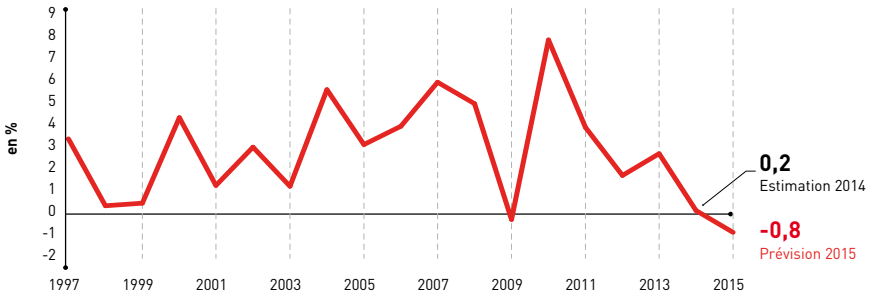

2286 - Chambres d'Agriculture-Études économiques

source : OCDE

SELON LA FAO ET L'OCDE, LES EXPORTATIONS DE SOJA DEVRAIENT RAPPORTER AU BRÉSIL PAS MOINS DE 23 MILLIARDS DE DOLLARS EN 2024

© Luciano De Faveri Fotolia

Part de la Chine dans la consommation mondiale de produits de base (en %)			
	2012	2013	2014
Minerai de fer	64.5	67.0	69.0
Nickel	46.5	50.5	51.3
Plomb raffiné	43.6	44.8	45.1
Cuivre	43.0	45.3	47.0

Sources : BREE, ICSG, INSG, ILZSG

Avec le recul de sa croissance, la capacité d'absorption de matières premières de l'économie chinoise apparaît singulièrement écornée. Le ralentissement des importations chinoises de soja, du fait de la baisse d'activité des usines de trituration, occasionne une érosion des recettes tirées des ventes de graines, préjudiciable à l'économie. Il s'en est suivi une abondance d'offre de biens agricoles qui comprime les prix sur les marchés. Le Brésil est dès lors confronté à un phénomène bien connu des économistes, la « malédiction des matières premières » (ou « syndrome hollandais ») (encadré). Ayant axé sa stratégie de développement économique sur les produits de base, le Brésil a connu un processus de désindustrialisation relative, lequel obstrue la capacité de rebondir sur l'industrie manufacturière dès lors que les prix des produits de base diminuent fortement, et que les investissements productifs dans les infrastructures, dans l'industrie n'ont pas été réalisés. Au passage, signalons que les exportations brésiliennes de produits manufacturés ont diminué de quelque 50 % entre 2005 et 2012[2].

Au-delà des effets de la récession, il existe des contraintes lourdes pouvant faire obstacle à l'affirmation du Brésil comme première puissance agricole mondiale. D'abord le défi environnemental. Le dynamisme agricole de cet immense pays fait douter de sa capacité à garantir la viabilité écologique de l'agriculture. Ensuite, l'amorce d'un essoufflement de la compétitivité fondée sur des coûts salariaux limités, inférieurs à ceux mesurés dans les autres grandes nations agricoles, dans la mesure où ces salariés augmentent à mesure que le niveau de vie s'élève et que les gains de productivité demeurent peu dynamiques.

2 Lire notamment P. Salama (2014), Des pays toujours émergents?, La Documentation Française, Doc' en Poche.

Le syndrome hollandais

Par «maladie hollandaise», on entend les répercussions d'une hausse des prix des produits de base sur la parité de la monnaie et les exportations des autres secteurs d'activité. Lorsque le prix d'une matière première augmente, cela se traduit par un excédent de devises imputable aux exportations. Sans mesure correctrice instaurée par l'Etat ou la Banque Centrale, cet excédent de devises débouche sur une appréciation de la monnaie nationale, laquelle pénalise les autres secteurs, à l'instar de l'industrie, et favorise les importations, compromettant la robustesse d'un excédent commercial. L'épargne se détourne alors de l'industrie, pour se réfugier dans des investissements plus lucratifs, engageant ainsi un processus de désindustrialisation.

Le Brésil est en effet l'un des pays d'Amérique latine ayant connu l'augmentation la plus forte des coûts unitaires du travail, juste derrière la Colombie. Enfin, la faible propension à renouveler par des investissements massifs les structures productives, à diversifier les sources des avantages comparatifs.

Il est par conséquent suggéré de nuancer l'optimisme de la FAO et de l'OCDE, qui fait du Brésil la grande puissance agricole de demain. Basculant d'une stratégie d'industrialisation à une forme de «reprimarisation», l'économie brésilienne, qui a durant plusieurs années impressionné, se trouve aujourd'hui confrontée à une dépendance trop intensive aux produits de base et à la demande émanant des autres pays émergents, la Chine en tout premier lieu. Récemment entré dans une phase d'instabilité politique, le Brésil n'a pas un horizon économique particulièrement dégagé. Alors que les émergents avaient tiré la croissance lors de la grande crise de 2007-2008, ils sont à leur tour pris dans la nasse. Les révisions conséquentes des prévisions de croissance publiées récemment par le FMI et par l'OCDE, montrent que l'écart entre la croissance des pays avancés et celle des émergentes sera à la fin de 2015 voisin de zéro. ●

Thierry POUCH
Chambres d'Agriculture de France
Direction économie des agricultures et des territoires

RAPPORT LE FUR-ANDRE

VERS UNE FISCALITÉ ADAPTÉE À L'ENTREPRISE AGRICOLE DU XXIÈME SIÈCLE

En 2014, la Commission des finances de l'Assemblée nationale a créé une mission d'information afin d'étudier les conclusions des Assises de la fiscalité agricole et s'assurer que les spécificités agricoles répondent encore aux défis de l'agriculture du XXIème siècle.

Éléments principaux du rapport publié au mois d'avril dernier.

Au cours de l'année 2014, ont été organisées des réunions sur la fiscalité agricole au Ministère de l'agriculture, appelées Assises de la fiscalité agricole. Le 28 octobre 2014, la Commission des finances de l'Assemblée nationale a créé une mission d'information afin d'étudier les conclusions de ces Assises de la fiscalité et s'assurer que les spécificités agricoles répondent encore aux défis de l'agriculture du XXIème siècle. Cette mission était présidée par le Député des Côtes-D'armor Marc Le Fur, François André député d'Ille-et-Vilaine en était le rapporteur. Leur rapport, publié le 15 avril 2015, propose un panorama de la fiscalité agricole actuelle et son évolution. Toutefois, les mesures proposées sont contraintes par l'application des principes suivants : celui d'assouplissement et de simplification et celui d'assiette fiscale constante.

De nombreuses organisations agricoles auditées

Ont été auditionnés, entre autres, pour la rédaction de ce rapport, les représentants de la profession agricole, des organismes agricoles (APCA (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture), MSA (mutualité sociale agricole), Coop de France...), du Ministère de l'agriculture, du Conseil supérieur du notariat, des Restos du cœur, de la SAF (société des agriculteurs de France), de l'APCMA (Assemblée permanente des Chambres des métiers et de l'artisanat), de l'ordre des experts comptables, des centres de gestion agricoles, de l'association des méthaniseurs de France...

© Photo Pessiot CA 56

LE RAPPORT LE FUR-ANDRÉ PROPOSE DE MODIFIER LES MODALITÉS DE CALCUL DE LA RENTE DU SOL AFIN QU'ELLE NE SOIT PLUS ASSISE SUR DES VALEURS LOCATIVES DÉCONNECTÉES DE LA VALEUR FONCIÈRE RÉELLE.

Un tel rapport n'avait pas vu le jour depuis celui sur les adaptations à apporter à la fiscalité et au mode de calcul des cotisations sociales agricoles des députés Béatrice Marre et Jérôme Cahuzac, publié le 28 mars 2000.

5 GRANDS AXES

1 la simplification du régime des petites exploitations, avec principalement la réforme du forfait agricole ;

2 la gestion des risques et de la volatilité des revenus, avec la réforme de la DPA (déduction pour aléas) et l'assouplissement des mécanismes de lissage fiscal des revenus exceptionnels ;

3 la diversification des revenus agricoles, avec la reconnaissance de la transparence pour les seuils de rattachement des recettes commerciales aux recettes agricoles et les exonérations d'impôts locaux pour les unités de méthanisation ouvertes avant le 1er janvier 2015 ;

4 l'agriculture de groupe en imposant la transparence des GAEC à tout dispositif fiscal dans la limite de 4 associés et en posant le principe de l'étude d'un IS (impôt sur les sociétés) agricole ;

5 enfin, une partie sociale : outre la fiscalité, le rapport prône des améliorations du calcul de l'assiette des cotisations sociales.

17 RECOMMANDATIONS (EXTRAIT DU RAPPORT, PAGES 119 ET 120)

SIMPLIFIER LE RÉGIME D'IMPOSITION DES PLUS PETITES EXPLOITATIONS

1 Simplifier le forfait collectif pour tendre vers un régime de type « micro-BA » dont l'assiette serait déterminée sur la base des recettes sous déduction d'un abattement forfaitaire représentatif des charges de 87 % ;

2 Ouvrir le bénéfice du régime « micro-BA » aux agriculteurs actuellement exclus du régime du forfait collectif ;

3 Augmenter le seuil d'assujettissement au régime réel et indexer celui-ci sur la première tranche d'imposition à l'impôt sur le revenu.

ASSOUPLIR LES MÉCANISMES DE LISSAGE FISCAL DU REVENU AGRICOLE

4 Réduire le délai d'option pour la moyenne triennale de cinq ans à trois ans ;

5 Autoriser la modulation des réintégrations du revenu exceptionnel.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET ALLÉGER LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA DÉDUCTION POUR ALÉAS

6 Élargir les notions d'aléas pour accroître les cas d'utilisation de la DPA ;

7 Supprimer l'obligation de dépôt des sommes déduites sur un compte bloqué ;

8 Assouplir les conditions de réintégration des sommes utilisées à compter de la survenance de l'aléa.

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA VARIABILITÉ DANS LA DÉTERMINATION DE L'ASSIETTE SOCIALE

9 Supprimer l'assiette minimale de cotisation pour la branche assurance maladie, invalidité et maternité de la MSA ;

10 Modifier les modalités de calcul de la rente du sol afin qu'elle ne soit plus assise sur des valeurs locatives déconnectées de la valeur foncière réelle ;

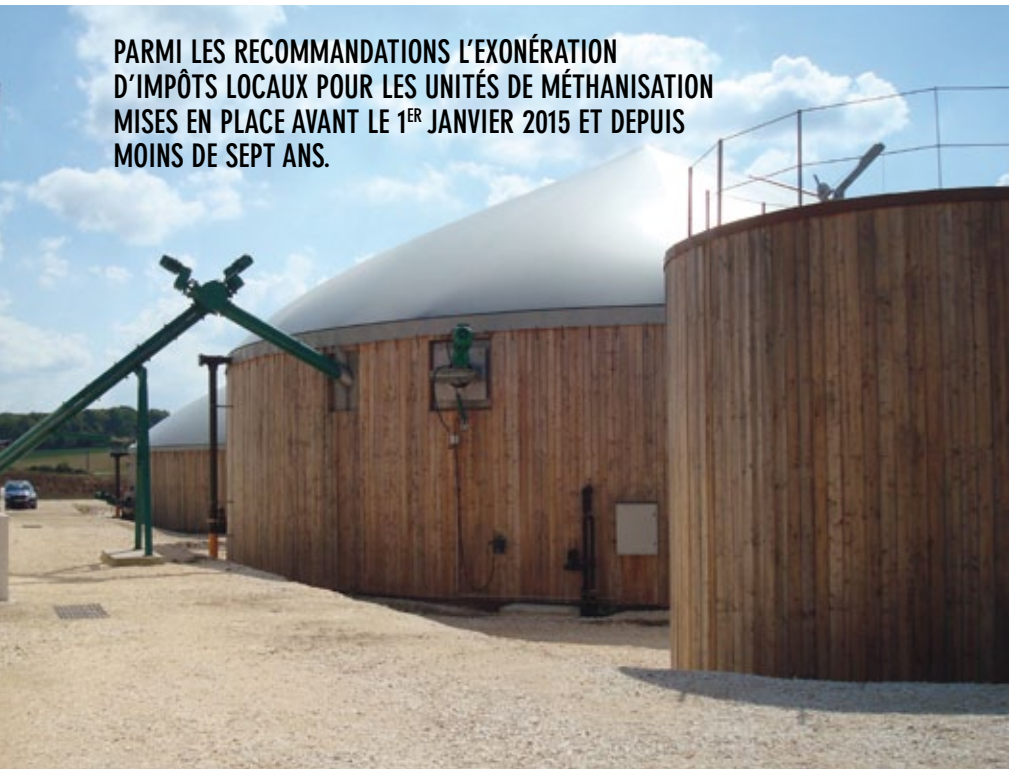

PARMI LES RECOMMANDATIONS L'EXONÉRATION D'IMPÔTS LOCAUX POUR LES UNITÉS DE MÉTHANISATION MISES EN PLACE AVANT LE 1ER JANVIER 2015 ET DEPUIS MOINS DE SEPT ANS.

© mrgreen fotolia

11 Assouplir les modalités d'application du dispositif de l'à-valoir de 50 % du montant des dernières cotisations appelées à 75 % ;

12 Étendre le mécanisme de lissage du revenu exceptionnel pour le calcul des cotisations sociales.

FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

13 Inscrire dans la loi le principe de transparence appliqué au GAEC concernant les seuils de rattachement des revenus issus des activités accessoires ;

14 Permettre l'application de la double exonération de plein droit et pour sept ans de TFPB et CFE prévues par la loi de finances pour 2015 aux unités de méthanisation mises en place avant le 1er janvier 2015 et depuis moins de sept ans.

ENCOURAGER LES REGROUPEMENTS

15 Porter le principe de transparence intégrale des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) jusqu'à quatre associés ;

16 Appliquer le principe de transparence au crédit d'impôt congé jusqu'à quatre associés ;

17 Étudier la piste d'un impôt sur les sociétés (IS) agricole dont l'assiette serait calculée selon les modalités applicables aux bénéfices agricoles.

On peut regretter l'absence de propositions en lien direct avec l'installation et la transmission des exploitations agricoles, sujets chers aux Chambres d'agriculture. Le rapport estime que les dispositifs actuels sont déjà importants, mais avant tout, le principe de budget constant a limité les ambitions potentielles. Il est certain que les propositions de ce rapport serviront de base aux débats sur la fiscalité agricole, lors de l'examen en cours du projet de lois de finances pour 2016. ●

CONSEIL EN PRODUCTION OVINE

LES CHAMBRES DÉVELOPPENT DES PRATIQUES INNOVANTES

Le projet Inn'ovin succède à Reconquête ovine. Son objectif : répondre aux grands enjeux de production d'agneaux et de lait de brebis et d'amélioration du revenu des éleveurs. Le réseau des Chambres d'Agriculture s'est également doté d'un plan d'action spécifique à la filière ovine.

Relativement épargnée par la crise subie par l'élevage, la filière ovine bénéficie de nouvelles opportunités : PAC encourageante, contexte économique général favorable, débouchés et modes de production variés, investissements modérés... Sous le nom du projet Inn'Ovin, qui fait suite à Reconquête Ovine, la filière a développé un programme d'actions pour répondre aux grands enjeux de production d'agneaux et de lait et d'amélioration du revenu des éleveurs. Véritable partenaire technique des producteurs, le réseau des Chambres d'Agriculture s'est également doté d'un plan d'action spécifique à la filière ovine.

La 1ère Journée Nationale des Conseillers ovin s'est déroulée le 1er Septembre 2015. Cette journée a permis de faire se rencontrer les représentants des principaux territoires de production ovine, et d'échanger sur leurs pratiques de conseil et les projets innovants en œuvre sur le territoire : fonctionnement du réseau des conseillers ovin, composition du Groupe National, résultats de l'enquête réalisée auprès du réseau pour connaître les différentes prestations proposées aux éleveurs. Des témoignages de conseillers ont permi de mettre en lumière quelques exemple d'actions innovantes.

LIMOUSIN
LE PROGRAMME HERBES ET FOURRAGES

Pascaline RAPP de la Chambre Régionale du Limousin a présenté l'historique, la méthodologie et les réalisations du Programme Herbe et Fourrages. Regroupant plus d'une vingtaine de partenaires, ce projet a pour objectifs d'apporter aux professionnels une méthode et des outils opérationnels pour mieux gérer leurs pâtures, augmenter leur autonomie alimentaire et former les conseillers des organismes de développement agricole sur la gestion de l'herbe et les méthodes développées.

La force de ce Programme réside dans la multiplicité des partenaires impliqués, un réseau de fermes pilotes, des

LES CONSEILLERS ONT DÉCOUVERT LES DIFFÉRENTES EXPÉRIMENTATIONS MENÉES PAR LA FERME DU MOURIER SUR LES PRATIQUES DE PÂTURAGES.

© Fanny BASTE

VISITE DE PRAIRIE PERMANENTE EN NOUVELLE ZÉLANDE

© CA Haute-Vienne

formations pour les conseillers et pour les agriculteurs mais surtout dans une animation réalisée « en mode projet ». Cette méthode consiste à déterminer un chef de file responsable de l'orientation du projet, des instances de gouvernance avec un comité technique et un comité de pilotage, avec des professionnels présents à chaque niveau, et des groupes de référents.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.herbe-fourrages-limousin.fr

HAUTE-VIENNE
L'INSPIRATION DE LA NOUVELLE ZÉLANDE

Céline BOYARD, de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, accompagnée de Pascal BABAUDOU, éleveur ovin, ont présenté un projet novateur : Limouz'in NZ. En effet, un groupe d'éleveurs ont effectué en 2014 un voyage pour aller étudier les productions animales néo-zélandaises avec le soutien de 18 partenaires et plus particulièrement de VIVEA. Le voyage et sa préparation ont fait intégralement partie d'une formation où l'éleveur est acteur de son projet de formation. Cette expérience a été source de nombreuses remises en question. Les éleveurs ont ainsi dès leur retour, réfléchi pour faire évoluer leur système de production. Leur rapport sera diffusé pour aider les éleveurs à améliorer leur compétitivité.

AUBE
UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Dans l'Aube, Faustine DESNE anime un groupe de développement d'éleveurs appelé le Groupe d'Etude et de Développement Agricole de l'Aube (GEDAO). Créateur de la marque « Agneau de l'Aube », le groupement assure plusieurs missions : veille réglementaire, sanitaire, technique, accompagnement individuel d'éleveurs, animation d'un collectif d'éleveurs travaillant sur le développement technique et économique de leurs ateliers d'élevage. Une publication mensuelle détaille les résultats de ses activités de veille, des informations sur la vie du groupe et les évènements à venir. L'animation collective se décline en groupes de travail d'éleveurs selon diverses thématiques spécifiques à la région : rentabilité, alimentation, étude de complémentarité d'ateliers... Le GEDAO propose également des rendez-vous sanitaires annuels, des formations, etc.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.alyse-elevage.fr

VIENNE
UNE APPROCHE MARKETING DE LA FORMATION

Abdel Ourzik, conseiller à la Chambre d'agriculture de la Vienne, a détaillé l'approche marketing de l'offre de formation et ses bénéfices dans le cadre du fonctionnement des Chambres. La mise à jour scrupuleuse d'une base de données sur les éleveurs permet, en effet, de cibler de façon très précise le public concerné et ses attentes. L'approche marketing est une composante essentielle de l'offre de services des Chambres puisqu'elle permet d'augmenter la qualité de l'information transmise à l'éleveur et donc son niveau de satisfaction.

LE MOURIER UN INCONTOURNABLE DES PRATIQUES DE PÂTURAGES

La journée s'est achevée par la visite de la Ferme du Mourier, ferme expérimentale ovine située à environ 30 km de Limoges. Gérée par le C.I.I.R.P.O*, elle sert notamment aux tests de différentes pratiques de pâturage, de matériels de constructeurs, de méthodes de conduite des troupeaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.reconquete-ovine.fr

Une veille sur l'innovation

L'APCA a organisé pour la première fois sur le salon Tech-Ovin, une matinée de veille technique pour les conseillers. Ces derniers se sont divisés en trois groupes thématiques : gestion de l'alimentation, contention des animaux ou encore bâtiments d'élevage. Leur mission ? Identifier les nouveautés proposées par les constructeurs et les distributeurs présents sur le salon, les recenser, trouver les tendances qui se dégagent et imaginer quels seront les matériels proposés dans 10 ans à Tech-Ovin. Les résultats de leur enquête se trouvent sur l'espace collaboratif des conseillers ovins (intranet Opéra).

POUR EN SAVOIR PLUS

Conseillers ovin, tous les documents distribués lors de la journée, ainsi que la lettre d'informations du C.I.I.R.P.O. « Au fil des saisons » sont sur l'espace collaboratif « Réseau des conseillers ovin » des Chambres agriculture, intranet réservé aux conseillers Chambres .

Fanny BASTE
Chambres d'agriculture France
Service Elevage et Agro-Équipements

* Centre Inter-régional d'Information et de Recherche en Production Ovine

COPA
ÉLECTION D'UNE NOUVELLE PRÉSIDENCE

Lors de la réunion du Praesidium du COPA le 25 septembre, les Présidents des organisations membres ont pu entretenir une discussion avec le Ministre luxembourgeois de l'Agriculture, Président du Conseil. Ils ont aussi élu une nouvelle équipe de direction.

LE COPA RASSEMBLE DES REPRÉSENTANTS DE 96 ORGANISATIONS AGRICOLES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Le Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA) se compose de 60 organisations issues des pays de l'Union européenne et de 36 organisations partenaires d'autres pays d'Europe, comme l'Islande, la Norvège, la Suisse et la Turquie. Il représente les intérêts à la fois généraux et spécifiques des agriculteurs dans l'Union européenne et est reconnu par les autorités communautaires comme le porte-parole de l'ensemble du secteur agricole européen. **www.copa-cogeca.be**

© COPA

ÉCHANGE DE VUES AVEC FERNAND ETGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU LUXEMBOURG

Le Président du Conseil des Ministres européens de l'Agriculture s'est félicité de la collaboration fructueuse avec le COPA COGECA. Il a rappelé les dossiers en cours sur :

- la règlementation biologique et début des trilogues,
- le programme de distribution de Fruits, Légumes et Lait aux écoles,
- les sujets commerciaux multi et bilatéraux,
- les défis du changement climatique,
- la révision de la procédure OGM.

Concernant le suivi de la situation des marchés agricoles, le Conseil a appuyé la Commission dans son programme d'action de septembre. 500 millions ont été débloqués pour répondre au problème de trésorerie, stabiliser les marchés et améliorer le fonctionnement de la chaine alimentaire. Pour le Ministre « il convient d'apprécier ce montant financier au regard du montant important de la PAC, mais aussi des montants à disposition des autres crises que traverse l'UE, notamment les réfugiés ».

Les Présidents des organisations membres ont souligné l'insuffisance des fonds sur la gestion de crise, notamment au regards des 800 millions d'euros de superprélèvements laitiers, l'absence de mesures de gestion de marchés efficaces et le manque d'accompagnement sur les exportations pays tiers.

Fernand ETGEN a fait preuve de compréhension sur les déceptions exprimées, mais il a rappelé que :

- la piste de l'augmentation des prix d'intervention, compte tenu des différences de compétitivité entre les zones laitières et l'absence de volonté de la Commission, ne pouvait aboutir,
- sur la crise avec la Russie : le secteur agricole, comme d'autre, doit être cohérent avec la stratégie européenne globale (toutefois, sur ce qui n'est pas concerné par l'embargo politique, des tentatives existent pour résoudre les problèmes sanitaires liés à la peste porcine),
- sur l'accord de libre-échange avec les États-Unis (TTIP), le poids de l'agriculture est pleinement reconnu, ce secteur d'activité ne servira donc pas de variable d'ajustement, les négociations

ne doivent pas conduire à un abaissement des normes européennes, et l'UE reste vigilante sur tout ce qui concerne les Indications Géographiques,

- la sécheresse de l'Europe centrale a été prise en compte dans la répartition des enveloppes budgétaires.

Martin MERRILD
élu nouveau Président du Copa

Le nouveau Président Martin Merrild (Danemark) sera à la tête du COPA pour les deux prochaines années. Ce dernier est agriculteur et diplômé en Économie agricole et en Études commerciales spécialisées. Il exerce par ailleurs la présidence du Conseil danois de l'agriculture et de l'alimentation (DAFC) depuis 2012.

Parmi ses priorités : aboutir à une réduction de la charge administrative, de meilleurs prix pour les agriculteurs et à une amélioration de la compétitivité internationale.

Dans sa première allocution devant la Presse, Martin Merrild a souligné le besoin d'une politique agricole européenne stable qui offre aux producteurs une flexibilité suffisante dans leurs activités pour qu'ils soient en mesure de contribuer à l'un des principaux défis de la prochaine décennie : la nécessité d'une production alimentaire accrue pour une population mondiale croissante (+ 140 000 personnes chaque jour), ainsi que la lutte contre le changement climatique qui menace la production de denrées alimentaires. La production alimentaire pourrait diminuer de 17 % au niveau mondial pour chaque degré de hausse de la température du fait de conditions météorologiques plus extrêmes, comme la sécheresse et les inondations. Produire plus à partir de moins sera le mot d'ordre.

En tant que Président du Copa, Martin Merrild défendra également une stratégie d'exportation solide visant à ouvrir de nouveaux marchés d'exportation, notamment en Asie. Il maintiendra la ligne proactive adoptée par le Copa vis-à-vis du TTIP, mais en veillant à ce que les normes de production européennes soient respectées. ●

Sylvain LHERMITTE
Représentant permanent des Chambres d'agriculture à Bruxelles

COPA / Un bureau en ordre de bataille

Martin Merrild sera assisté dans sa tâche par 6 nouveaux Vice-présidents, également élus, dont pour la France Henri Brichart (Vice-Président de la FNSEA), mais aussi Eddie Downey (Association des agriculteurs irlandais, Irlande); Roberto Moncalvo (Coldiretti, Confédération nationale des agriculteurs actifs, Italie); Maira DzelzkalĐja (Parlement des agriculteurs, Lettonie); Franz Reisecker (Chambre de l'agriculture, Autriche) et Miklós Zsolt Kis (Chambre de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural, Hongrie).

MEMBRES DE LA NOUVELLE DIRECTION DU COPA

© COPA

LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

UNE OPPORTUNITÉ POUR LE MONDE AGRICOLE ET LES TERRITOIRES

Dans le contexte agricole actuel, l'ancrage territorial peut être une opportunité pour les filières agricoles, en termes de marché, de valorisation des produits ou encore de reconnaissance par les consommateurs. La loi d'avenir introduit la notion de Projets alimentaires territoriaux, qu'apportent-ils de nouveau ?

On ne compte plus les articles, déclarations, reportages sur la façon de « manger local ». Le gouvernement l'encourage, les consommateurs le plébiscitent. Les Chambres d'agriculture sont engagées dans l'accompagnement des démarches en circuits courts et des productions fermières depuis très longtemps. Elles s'impliquent également dans l'approvisionnement local de la restauration collective ou encore dans la valorisation de filières de proximité, parfois longues, à travers des marques locales.

CONSOLIDER LES FILIÈRES TERRITORIALISÉES

La loi d'avenir encourage l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. L'article 39 introduit ainsi la notion de projets alimentaires territoriaux :

« Art. L. 111-2-2. – Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1[1] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. »

« À l'initiative de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés.

Source : Ministère de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la Forêt

1 « Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. »

« Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.
« Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources. »

La Loi d'avenir ne précise cependant pas les modalités pour élaborer un projet alimentaire territorial. Le ministère de l'Agriculture fournit quelques éléments, en rappelant notamment que les projets alimentaires territoriaux répondent à des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Il rappelle la spécificité de co-construction de ces projets qui ont pour objectif de prendre en compte le territoire dans son ensemble.

Ces démarches ne bénéficient pas de financements spécifiques mais elles peuvent s'appuyer sur plusieurs outils de politiques publiques : schéma de cohérence territoriale, pôle territorial de coopération économique, plan régional d'agriculture durable, plan régional pour l'alimentation, contrat de bassin, programme régional de développement rural (financé par le FEADER*), charte de parcs naturels régionaux, agenda 21 local, stratégie touristique, PNA...

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, PARTENAIRES INCONTOURNABLES

De nombreuses Chambres d'agriculture n'ont pas attendu la loi d'avenir pour se mobiliser sur le développement de filières alimentaires de proximité. En partant de l'approvisionnement local de la restauration collective, certaines d'entre elles ont progressivement développé ces démarches. En Pays-de-la-Loire, la Chambre régionale d'agriculture propose d'accompagner les territoires dans la réalisation de schémas de développement des circuits alimentaires de proximité, qui pourront bientôt se renommer projets alimentaires territoriaux. Ces schémas permettent de passer d'actions ponctuelles à une véritable stratégie partagée de développement cohérent des circuits de proximité. L'objectif est ainsi de contribuer à structurer l'offre en produits locaux en cohérence avec les attentes des territoires, et en synergie avec les acteurs existants.

Tout a commencé avec une demande forte des collectivités et des consommateurs d'améliorer la qualité des repas dans les cantines, de mettre davantage en valeur les produits issus des territoires et de mieux communiquer sur le métier d'agriculteurs. En parallèle, du côté des producteurs, les attentes en termes de valorisation des produits, de liens avec le consommateur et de reconnaissance du métier se sont développées. L'alimentation locale s'est trouvée être un bon moyen de répondre à ces attentes. Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire a commencé par réaliser un état des lieux du territoire, prenant en compte l'agriculture mais également les attentes du consommateur. À partir de ce constat, une phase de prospective a permis de dégager plusieurs scenarii. Un scenario a finalement été validé cette année et devrait être complété prochainement par un plan d'actions. La Chambre d'agriculture a travaillé en lien avec de nombreux acteurs (interprofessions, CCI, CPIE, associations de commerçants, organisations de producteurs, centres sociaux, associations culturelles...). Ces partenaires leur ont permis d'élaborer un projet partagé, prenant en compte les attentes de chacun et s'appuyant sur les compétences existantes dans les territoires.

UN ENJEU DE LONG TERME

Ces filières de proximité ne sont évidemment pas l'unique solution pour créer de la valeur ajoutée dans les territoires. Néanmoins par leur diversité, elles offrent aux agriculteurs la possibilité de développer des débouchés variés et complémentaires, et de limiter l'exposition aux aléas des marchés. Elles permettent également aux exploitations de s'intégrer pleinement dans une dynamique économique du territoire. Le retour sur investissement n'est donc pas forcément immédiat, car l'enjeu est de capitaliser sur le long terme, sur la place de l'agriculture dans les territoires, le lien entre agriculteurs et société, ou encore l'adéquation entre agriculture et alimentation. Les projets alimentaires territoriaux offrent ainsi l'opportunité, à travers l'alimentation, de structurer de véritables démarches de développement agricole et territorial. ●

Isabelle FROUX
Chambres d'agriculture France
Service Territoire Alimentation Forêt

ENGAGEMENTS DU CONTRAT D'OBJECTIFS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

POINT SUR LES DEUX PREMIÈRES ANNÉES DE PROGRAMMATION 2014-2020.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

A travers leur contrat d'objectifs 2014-2020, les Chambres d'Agriculture entendent renforcer leurs actions en faveur de la triple performance des exploitations agricoles et de l'appui à l'innovation pour permettre aux agriculteurs à relever les défis de demain. Quinze engagements ont été pris dans ce cadre en faveur de l'innovation, de la triple performance, de la capitalisation des connaissances et du renforcement des partenariats.

Le nouveau contrat d'objectifs des Chambre d'agriculture a été signé par le président de l'APCA Guy Vasseur et le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll le 10 décembre 2013. Il précise l'engagement des Chambres dans le développement agricole et rural avec le soutien financier du CasDAR sur la période 2014-2020. Les Programmes Régionaux de Développement Agricole et Rural (PRDAR) pilotés par les Chambres régionales d'Agriculture s'inscrivent dans ce cadre.

Les 15 engagements du Contrat d'Objectifs 2014-2020	
Encagement 1	Préciser la contribution à l'innovation de chaque action élémentaire
Encagement 2	Renforcer le repérage des innovations de terrain
Encagement 3	Caractériser et capitaliser les références sur les systèmes d'exploitation innovants
Encagement 4	Former les conseillers pour accompagner la «double performance»
Encagement 5	Développer le conseil vers la double performance dans le cadre de la démarche qualité des services des Chambres
Encagement 6	Expliciter les modalités de communication de chaque action des PRDAR
Encagement 7	Contribuer à la capitalisation des systèmes d'exploitation innovants et doublement performants
Encagement 8	Organiser des journées nationales de valorisation des productions des PRDAR
Encagement 9	Développer les opérations de diffusion des innovations auprès des agriculteurs
Encagement 10	Renseigner les instances de pilotage des PRDAR sur l'ensemble des actions de développement menées par les Chambres
Encagement 11	Formaliser les missions des chefs de projet régionaux des actions
Encagement 12	Conforter le COREDEF
Encagement 13	Renforcement du rôle du comité scientifique des Chambres d'Agriculture
Encagement 14	Développer les partenariats avec l'enseignement agricole
Encagement 15	Mener une évaluation des programmes

QUELQUES EXEMPLES D'ENGAGEMENTS

Les exemples suivant illustrent les démarches volontaires engagées par les Chambres d'Agriculture pour mettre en œuvre de façon concrète ces engagements.

Engagement n°2

L'observatoire Inosys est un outil unique en France de suivi technique et économique des systèmes d'exploitation agricoles, dans lequel 90% des Chambres sont engagées. Grace à ce dispositif, ce sont plus de 250 systèmes innovants ou doublement performants qui ont été capitalisés juste sur l'année 2014.

Engagement n°5

Les Chambres sont engagées dans une Démarche Qualité des Service. Dans ce cadre, un outil, en cours de finalisation, permettra d'évaluer et de renforcer le conseil des Chambres d'agricultures en matière de triple performance. Aujourd'hui, 75 Chambres d'agriculture sont déjà certifiées pour les activités de conseil et/ou formation dans le cadre du dispositif collectif.

Engagement n°7

L'APCA s'est engagé en partenariat avec l'ACTA, tête de réseau des instituts techniques, dans la mise en œuvre de l'objectif 3 du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) qui vise à favoriser l'accès à tous aux produits de la R&D agricole, en assurer la qualité, et à mieux valoriser des bases de données de plus en plus nombreuses et diversifiées.

Engagement n°9

Innov'Action est un événement annuel organisé par les Chambres d'agriculture pour découvrir les innovations des agriculteurs autour de la triple performance. Pendant ces portes ouvertes, des agriculteurs présentent leurs pratiques innovantes à d'autres agriculteurs directement sur leur exploitation. Le dispositif a déjà été déployé dans 13 régions en 2014 et 18 en 2015.

Engagement n°12

Afin d'assurer la cohérence des programmes soutenus par le CASDAR avec le programme de développement rural (FEADER) et les orientations des Régions en matière de développement agricole et rural, les Chambres d'agriculture ont élargis la composition des comités d'orientation « recherche développement formation » (COREDEF). Cette démarche a permis de conforter une dynamique entre les différents acteurs du développement agricole.

NOUVELLE CONFIGURATION DU COREDEF EN FRANCHE COMTÉ POUR UN MEILLEUR PILOTAGE DES ORIENTATIONS DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE !

Delphine FOUCHARD

Chargée de PRDAR Franche Comté

« La Chambre Régionale de Franche Comté innove son COREDEF, en organisant des « COREDEF thématiques », lui permettant, avec ses partenaires, d'avoir une meilleure visibilité pour la coordination régionale du développement agricole, la mise en place de partenariats et favorisera l'échange multi partenariat pour répondre clairement aux besoins de la région en matière de recherche développement et de formation agricole ».

© Comminges G. CA 09

Démonstration lors d'une journée Innov'action, à Sainte-Suzanne, dans l'Ariège.

INNOV' ACTION

Engagement n°14

Depuis 2014, les régions PACA, Bourgogne, Alsace, Pays-de-la-Loire et Ile-de-France ont signés des chartes de avec les établissements d'enseignement agricole publics et privés. Ces Chartes, génèrent des actions de partenariat à destination des étudiants, jeunes en formation ou jeunes installés.

INNOV'ACTION SPÉCIAL ÉTUDIANT EN BRETAGNE !

Phillipe AUGEARD

Chargé de PRDAR Bretagne

« Afin de renforcer et développer leurs partenariats avec l'enseignement agricole, les Chambres d'agriculture de Bretagne, en partenariat avec la DRAAF, ont organisé en 2014 des portes ouvertes Innov'action, avec une sélection de fermes innovantes spécifiquement ouvertes pour les groupes d'étudiants, avec 800 élèves accueillis. L'expérience sera renouvelée du 19 au 26 novembre 2015 avec 14 des 35 sites de l'opération Innov'action pour les agriculteurs, qui s'est déroulée du 23 au 26 mai 2015 ».

En s'inscrivant dans un processus d'amélioration, les Chambres d'agriculture continueront à renforcer leurs capacités de repérage de l'innovation, leurs partenariats et leurs compétences pour l'accompagnement des exploitations agricole vers la triple performance et l'agroécologie. ●

Tiphaine RIFFAUD
Chambres d'agriculture France
Service innovation, développement et pratiques agricoles

GESTION DE L'EAU

UNE JOURNÉE POUR S'APPROPRIER LES OUTILS INFORMATIQUES

Le 12 octobre 2015, 80 personnes – Chambres d'agriculture, DDT, DREAL, Agences de l'eau - sont venues s'approprier les concepts, fonctionnalités et problématiques des outils informatiques de gestion de l'eau GEST'EA et OASIS, lors d'une journée co-organisée par l'APCA et le Ministère en charge de l'écologie. Cette journée impulse les travaux au niveau local entre Chambres d'agriculture et ces autres partenaires.

Dans le cadre de la transposition de la Directive cadre sur l'eau (DCE)[1], prévoyant l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015, la puissance publique se trouve dans l'obligation de mettre en œuvre les moyens pour atteindre cet objectif, en particulier quantitatif. La DCE définit le bon état quantitatif[2] des eaux souterraines par le niveau de l'eau souterraine : « Le niveau de l'eau souterraine dans la m*asse d'eau souterraine est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse souterraine ».*

Au niveau français, la réforme introduite par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA), et précisée par les circulaires du 30 juin 2008 et du 3 août 2010, vise à permettre une gestion équilibrée de la ressource en eau en résorbant les déficits quantitatifs en matière de prélèvements d'eau (détermination d'un volume prélevable, définition de zones déficitaires, voire détermination d'une zone de répartition des eaux (ZRE), etc.).

Pour la profession agricole, l'enjeu est de concilier performance économique des filières, gestion durable de la ressource en eau, et préservation des milieux aquatiques, tout en s'adaptant au changement climatique.

© Lazier-DCA 28

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ACCOMPAGNENT INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT LES AGRICULTEURS ET LES REPRÉSENTENT AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

Dans ce contexte, les Chambres d'agriculture accompagnent individuellement et collectivement les agriculteurs et les représentent auprès des Pouvoirs publics, en particulier en :

- participant aux instances de l'eau (comité de bassin, commission locale de l'eau), aux comités de pilotage des études volumes prélevables ;
- mettant en œuvre des outils adaptés : formation, conseil technique pour les réglages du matériel, des références techniques pour estimer les besoins en eau des plantes (bilan hydrique) ;
- accompagnant les agriculteurs dans les projets d'irrigation aux côtés de partenaires (ASA, syndicat mixte, etc...), dans les procédures administratives et financières, à la mise en œuvre des prescriptions techniques ;
- participant à la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation au travers des missions d'organismes uniques de gestion collective de l'eau (OUGC), de procédure mandataire (les Chambres d'agriculture déposent pour le compte des irrigants leur demande de prélèvement) ou tout autre mode de gestion collective.

GESTION DE L'EAU : UN SUIVI ET UN PILOTAGE DE PLUS EN PLUS SOPHISTIQUÉ

Plusieurs textes supranationaux ont conduit la France à renforcer son système d'information sur les données « eau » :

- le rapportage prévu dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE,

UNE PASSERELLE ENTRE DEUX OUTILS

Le 12 octobre 2015, à l'APCA, le Centre d'études et de réalisations informatiques (CERI) et le Système d'Information du réseau des Chambres d'agriculture (SIRCA) ont présenté respectivement les outils OASIS et GEST'EA ainsi que le format d'échanges prévu entre les deux outils. L'ONEMA a présenté la Banque nationale des prélèvements en eau (BNPE) (lien vers http://www.bnpe.eaufrance.fr/) qui recense les données sur les prélèvements pour tout usage de l'eau, alimentée par les services de l'Etat et les Agences de l'eau.

© Lazier DCA 28

> la Convention d'Aarhus[3] sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement rend obligatoire la diffusion de rapports

Pour répondre à ces exigences, un système d'information sur l'eau (SIE) a été mis en place au niveau national (cf. encadré).

LES OBJECTIFS DU SYSTÈME D'INFORMATION DUR L'EAU

Ainsi, les objectifs[4] assignés au Système d'information sur l'eau (SIE) coordonné par l'ONEMA sont de permettre :

> la vérification de conformité de la mise en œuvre de la législation environnementale sur l'eau, par les autorités nationales et communautaires ;

> l'analyse des pressions dues aux activités humaines, les analyses économiques et l'évaluation de l'état des eaux, par les autorités de bassin et les services locaux, sur la base d'une connaissance objective de l'état des milieux et des usages ;

> l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques ;

> l'aide à la décision, notamment pour l'exercice de la police de l'eau, la définition des programmes de mesures et la prise en compte des risques liés à l'eau ;

> l'information du public ;

> la fourniture des données nécessaires à d'autres systèmes d'information (santé, travail, risques, statistique publique, etc.) ;

> la contribution, en particulier en matière de données patrimoniales, aux programmes de recherche appliquée et à la connaissance

Les services de l'Etat, leurs établissements publics comme les Agences de l'eau, les collectivités figurent parmi les principaux fournisseurs de données aux différentes banques de données du SIE.

Dans le domaine de la gestion quantitative, la Banque des prélèvements en eau (BNPE) est une des banques de données du SIE dont la maîtrise d'ouvrage est à l'ONEMA[5]. La direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère chargé de l'environnement est le pilote stratégique du projet. Le pilotage technique est assuré par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'ONEMA.

Au-delà des exigences de rapportage auprès de la Commission européenne, d'évaluation de politique publique, cette banque de données permet d'avoir une valeur unique de référence, à savoir le volume prélevé, en un point donné, à une période donnée. Les « producteurs » de données de la BNPE sont les Agences de l'eau (issues de redevances) et les DDT[6] (issues des déclarations).

Par exemple, les informations transmises par les Chambres d'agriculture aux DDT dans rapport annuel des missions d'OUGC (coordonnées du point de prélèvements, volume prélevé) alimenteront indirectement la BNPE, puisque les DDT et les Agences de l'eau transmettent ces informations à la BNPE.

GEST'EA ET OASIS : DEUX OUTILS DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EAU

Pour répondre aux besoins en matière de gestion administrative des données des irrigants, le réseau des Chambres d'agriculture a souhaité développer en conséquence l'outil informatique GEST'EA.

La version 1 de GEST'EA est disponible depuis janvier 2015 auprès du SIRCA (Système d'Information du réseau des Chambres d'agriculture). A ce jour, une vingtaine de départements a acquis cet outil et procède à l'injection des données dans la base de données de GEST'EA.

Le Ministère en charge de l'écologie pilote le développement d'OASIS, logiciel d'instruction administrative des demandes de prélèvement en eau, utilisé par les services de l'Etat. Cet outil ne concerne pas uniquement les prélèvements à finalité d'irrigation mais l'ensemble des prélèvements pour l'eau potable, l'industrie, etc.

Un format d'échange informatique entre ces deux logiciels a été prévu, pour permettre aux deux outils de se communiquer des données. Chaque Chambre d'agriculture maîtrise les données qu'elle souhaite transmettre aux services de l'Etat dans le cadre des missions qui lui incombent (OUGC, procédure mandataire). Le rapprochement des référentiels entre les DDT, les Agences de l'eau et les structures porteuses de missions d'OUGC telles que les Chambres d'agriculture faciliterait les transferts lors de la validation du plan annuel de répartition.

DÉVELOPPEMENTS EN COURS, DÉPLOIEMENT À VENIR : L'IMPORTANCE D'ANTICIPER ET DE TRAVAILLER EN LOCAL

Outre les aspects techniques (ex : adaptation au format SANDRE), cette journée a montré la nécessité pour le public des différents réseaux, de s'approprier les fonctionnalités de ces outils, et en amont, de comprendre les logiques et concepts qui prévalent à la construction de ces logiciels. ●

Floriane DI FRANCO,
Chambres d'agriculture France
chargée d'études Eau

QU'EST-CE QUE « SANDRE » ?

Le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (Sandre) établit et met à disposition le référentiel des données sur l'eau du système d'information sur l'eau (SIE). Ce langage commun a été établi au travers d'un dictionnaire de données pour garantir l'interopérabilité des systèmes d'information relatifs à l'eau. OASIS se basant sur le Sandre, des ajustements ont été réalisés pour permettre les échanges avec GEST'EA.

1 Directive n° 2000/60/CE du 23/10/00 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
2 «bon état quantitatif» : l'état défini dans le tableau 2.1.2 de l'annexe V de la DCE
3 Adoptée le 25 juin 1998 à Aarhus, entrée en vigueur le 30 octobre 2001
4 Extraits du schéma national des données sur l'eau (SNDE), pris par arrêté du 26 juillet 2010
5 Office national de l'eau et des milieux aquatiques
6 Directions Départementales des Territoires

LES VRAIES FÉES DE LA NATURE

En tant que revue professionnelle, nous nous départissons le plus souvent de toute vision considérée trop bucolique de l'agriculture. Certes le métier est rude et souvent mal récompensé. Cela n'empêche pas qu'il existe, pour ceux qui savent les percevoir, quelques moments de grâce. Les éditions Plume de Carotte et deux auteurs François Laserre et Stéphane Hette nous en font partager quelques instants en publiant l'ouvrage agrémenté de magnifiques photos «Les vraies fées de la nature «. En ouvrant ce livre, il semble évident que notre imaginaire a été inspirée par les créatures que l'on rencontre dans la nature, notamment les insectes ailés. Une libellule n'est-elle pas une mystérieuse créature volante, une apparition évanescente, furtive et vaporeuse dans la brume d'un étang ? Tout comme le papillon de nuit à la lueur d'une bougie, drapé de ses longues ailes en tissu épais. Photographiées de façon poétique et onirique, ces fées sont ici présentées de façon encyclopédique et faussement sérieuse avec de vraies infos sur leur vie d'insecte.

F. Lasserre, S. Hette

> Editions Plusme de Carotte
28 impasse des bons amis
31200 TOULOUSE
Prix 27 euros
www.plumedecarotte.com

FAUT-IL TRAVAILLER LE SOL ?

Acquis et innovations pour une agriculture durable

Le travail du sol est l'un des leviers majeurs pour concevoir des systèmes de culture adaptés aux nouveaux défis de l'agriculture. Les résultats agronomiques, la maîtrise des coûts de production, les performances énergétique et environnementale, les impacts sur les émissions de gaz à effet de serre et sur le stockage du carbone, la préservation de la biodiversité dépendent pour partie du travail du sol. Ressource rare, le sol, est considéré par certains comme un support de production, et par d'autres comme un milieu de vie à préserver à tout prix. Ces deux visions conduisent à des choix de travail du sol différents, voire opposés. Afin d'argumenter ces points de vue, sinon d'arbitrer entre eux, cet ouvrage renseigne sur les impacts des modalités de travail du sol (labour, travail superficiel, strip trill, semis direct), sur les états du sol et leurs évolutions, et sur les conséquences pour le milieu environnant.
Cet ouvrage valorise les travaux les plus récents sur ce sujet. Il a été rédigé par un ensemble d'experts, scientifiques et praticiens, œuvrant à l'amélioration ou à la conception des techniques de travail du sol destinées à des systèmes de culture visant la multiperformance.

J. Labreuche, F. Laurent, J. Roger-Estrade

> Éditions : Quæ, Collection : Savoir faire, 192 pages, 35 €

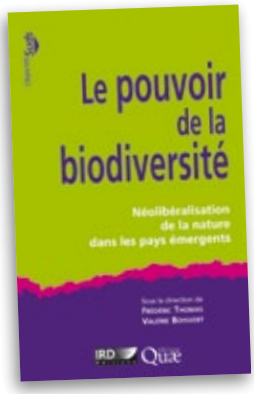

LE POUVOIR DE LA BIODIVERSITÉ

Néolibéralisation de la nature dans les pays émergents

Depuis vingt ans, la communauté internationale promeut le développement de contrats d'accès aux ressources génétiques afin d'assurer une exploitation durable et équitable de la biodiversité. Les impacts de telles politiques sont cependant limités, en termes de conservation de la nature comme de justice environnementale ou de retombées financières pour les populations locales. Leur influence sur les agendas et les positionnements des gouvernements des pays émergents et de certains scientifiques est en revanche manifeste. Une grande partie de ces derniers a en effet été convertie aux instruments économiques de mise en valeur de la biodiversité : filières de produits naturels, projets d'écotourisme, paiements pour services environnementaux... Les formes de savoirs et de pouvoirs construits sur la biodiversité et les services écosystémiques témoignent de ce ralliement.
Le pari de cet ouvrage est ainsi d'analyser le « pouvoir de la biodiversité » en termes d'économie politique, à partir de l'examen des régimes de propriété industrielle sur le vivant dans trois pays émergents – le Vietnam, le Brésil et le Mexique – et d'études de cas sur la mobilisation des savoirs de communautés autochtones et locales dans ces pays. Les notions de biodiversité et de services écosystémiques et leur diffusion ne seraient-elles pas avant tout les marqueurs d'une néolibéralisation des politiques de conservation de la nature ?

Frédéric Thomas, Valérie Boisvert, dir.

> Coédition Quæ, IRD, 2015, Collection Objectifs suds, 296 pages, 35 €

PESTICIDES

Des impacts aux changements de pratiques

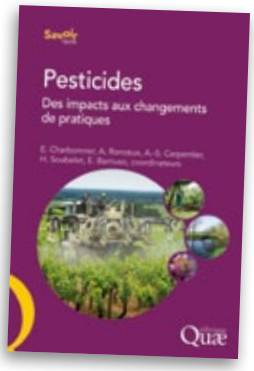

Les pesticides font aujourd'hui l'objet d'enjeux environnementaux considérables. Dès 1999, le ministère chargé de l'Écologie a mis en place le programme de recherche « Évaluation et réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides ». Dans ce cadre, 57 projets de recherche ont été lancés afin d'accroître la connaissance des risques et d'aider les acteurs du domaine à mettre en œuvre des actions pour les réduire.
Cet ouvrage présente les avancées majeures de ce programme à travers quatre thématiques principales : transferts de pesticides et réduction de la contamination de l'environnement ; effets des pesticides et réduction des impacts sur les organismes et les écosystèmes ; pratiques agronomiques innovantes pour réduire l'utilisation des pesticides ; accompagnement des acteurs pour réduire les risques liés aux pesticides.

> Éditions : Quæ, 400 pages, 36 €
http://www.quae.com

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES

Vous aussi organisez le Concours Général Agricole des Prairies Fleuries

EDITION 2016

Le Concours Général Agricole des Prairies Fleuries a pour objectif de récompenser à travers un prix d'excellence professionnelle, les savoir-faire et la technicité des éleveurs dont les parcelles de prairies permanentes présentent le meilleur équilibre agri-écologique.

Le concours est ouvert **aux éleveurs en activité**. Le choix de la parcelle est de la responsabilité des exploitants et les prairies doivent participer pleinement au fonctionnement fourrager des exploitations.

Les différentes catégories distinguent les prairies de fauche et les pâturages riches en espèces (prairies, pelouses, parcours arborés, landes...) situées en plaine ou en montagne.

Vous aussi permettez aux éleveurs de votre territoire de participer au concours 2016 !

La remise des prix nationale du concours aura lieu au Salon International de l'Agriculture à Paris.

Pour organiser le concours dans votre territoire, faites-vous connaître au plus tard le 31 décembre 2015 sur le site : www.concours-agricole.com

Contact :
Marc Sitter – APCA
marc.sitter@apca.chambagri.fr
01 53 57 11 43

12/2016 – CA1007 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 7 504 769 991 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : SLOUBATON/CAPAPICTURES

 # 1ÈRE BANQUE DES AGRICULTEURS*

De l'installation à la transmission,
le Crédit Agricole vous accompagne.

* Source : Banque de France - Part de marché 2014.

credit-agricole.fr

BANQUE ET ASSURANCES

Le bon sens a de l'avenir